

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Septembre 2012

MENSUEL N° 159 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clouquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Elections communales du 14 octobre 2012

Les priorités pour la prochaine législature

C'est peu de temps après la rentrée que nous irons accomplir notre devoir d'électeur.

Un acte important puisque nous donnons, par un geste « petit » mais ô combien important, une procuration pour 6 ans de gouvernance communale.

Wolu-Inter-Quartiers, en tant que coordination des comités de quartiers à Woluwe-Saint-Lambert, n'a évidemment pas l'intention de prendre fait et cause pour telle ou telle liste. Nous avons toujours été pluralistes et nous tenons à le rester.

Cependant, il nous semble important de participer à la meilleure information possible des électeurs.

Nous avons décidé, cette année, de poser 50 questions aux principaux partis démocratiques qui se présentent aux urnes en octobre 2012. Des questions qui touchent à l'urbanisme, la mobilité, l'environnement, la trans-

versalité, le logement, le patrimoine, la participation, la sécurité et la planification.

Nous avons également demandé à chaque parti de développer un thème qui lui tient particulièrement à cœur.

Ce questionnaire a été élaboré en ateliers de travail par les membres de notre association.

Dans ce bulletin, nous vous livrons les réponses reçues, que nous avons décidé de publier en respectant l'ordre alphabétique de la dénomination des partis : d'abord le Centre Démocrate Humaniste (CDH), puis ECOLO, puis La Liste du Bourgmestre, puis le Mouvement Réformateur (MR) et enfin le Parti Socialiste (PS).

Notre questionnaire et les réponses des partis politiques seront mis en ligne sur notre site internet peu de temps après la publication du présent bulletin.

De plus, vous pourrez utilement compléter votre information en surfant sur les sites internet des listes qui se présentent aux élections.

<http://www.woluwe2012.be>

<http://www.woluwe-saint-lambert.ecolo.be>

<http://listedubourgmeestre-wstl.be>

<http://www.mr1200.be>

<http://www.awslijvoteps.be>

Un deuxième memorandum ?

A la suite de memorandum, vous trouverez une autre série de questions qui ont été élaborées par les comités Prekelinden/Bois de Linthout et Parvis Saint-Henri.

Malheureusement, au moment de mettre sous presse, seulement quatre partis ont eu le temps d'y répondre.

Si la dernière réponse nous parvient dans les jours qui suivent, nous l'intégrerons sur notre site internet.

Bernard Devillers - Coordinateur



La soirée-débat du mardi 2 octobre 2012 à 19 h 30

Salle de Conférences de l'Hôtel communal—Av. P. Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

La parole est à la salle !

Ce sera la ligne conductrice de cette soirée organisée par Wolu-Inter-Quartiers.

Les principaux représentants des partis politiques seront présents. Ils répondront aux questions des habitants qui sont invités à venir en nombre afin de connaître les engagements et les propositions des candidats pour la prochaine législature.

Pour un débat instructif et constructif, venez nous rejoindre !

Entrée libre

Renseignements au 02 762 39 44

« Mémoire 2012 »

Questionnaire à l'attention des partis politiques dans le cadre des élections communales d'octobre 2012 à Woluwe-Saint-Lambert

Urbanisme

1. Quel devrait être l'usage de la place Saint-Lambert ? Toujours piétonne, toujours avec une circulation limitée, ou 6 mois piétonne et 6 mois avec une circulation limitée ?

CDH : Place emblématique de la commune, elle doit être le lieu de rassemblement et de convivialité par excellence ! Dès lors, la circulation doit y être limitée et une plus grande place doit être accordée aux piétons d'avril à octobre. Par ailleurs, les possibilités de parking dans l'immeuble Vandenhove, relevées en son temps par le CDH, doivent également être exploitées.

ECOLO : Nous souhaitons que la commune ait une vision d'avenir pour la place St Lambert. L'avenir, c'est la ville aux usagers doux, dans des quartiers durables. Le projet actuel présenté donne à nouveau la part (trop) belle au stationnement. La place devrait être ce que les habitants décideront après avoir mené avec eux un processus de véritable participation citoyenne en plusieurs étapes, de préférence encadré par un bureau d'urbanisme ayant de l'expérience dans la conduite de ce type de projet. Seule cette approche permettra de sortir de l'impasse.

Le souhait d'Ecolo est que les aménagements apportent de la convivialité, qu'ils donnent la priorité aux piétons et prévoient des dispositifs vélos en nombre suffisant. En donnant la priorité aux automobiles, le dernier projet en date n'a pas ces caractéristiques.

LB : Ainsi que le bourgmestre s'y est engagé, l'usage de la place Saint-Lambert sera déterminé par l'ensemble des parties concernées : habitants de la place, habitants de Woluwe-Saint-Lambert, commerçants, comités de quartier et tous les partenaires désireux de participer à la réflexion et un projet constructif. Selon les périodes de l'année, et pas forcément selon la période d'été ou d'hiver, mais aussi en fonction des événements, connus ou à organiser, la place, dans sa partie amphithéâtre, sera essentiellement piétonne. Le projet, tel qu'il est soumis à enquête, oriente la circulation automobile vers la partie haute de la place (c'est-à-dire la moins ensoleillée) et vise à réduire le trafic de transit vers la rue Saint-Lambert. Le réaménagement de la rue Saint-Lambert et, dès lors, la limitation du trafic de transit dans cette voirie pourront être réalisés quand la Région aura fait connaître ses intentions concernant l'arrivée de la prolongation du tram 94 à hauteur du carrefour chaussée de Roodebeek/cours Paul Henri Spaak/rue Saint-Lambert. Faute de connaître l'avenir de ce maillon important sur l'axe Wolubilis/Place Saint-Lambert, les autorités communales ne peuvent concevoir un projet définitif pour cet axe.

MR : Le réaménagement de la place Saint-Lambert doit tenir compte de la présence de nouvelles habitations mais aussi de nombreux commerces qui donnent vie à la place. Il doit prévoir un espace de délasserment permettant d'organiser des activités culturelles et récréatives mais également un nombre suffisant de pla-

ces de stationnement afin que la clientèle ne délaisse pas les restaurants et commerces et que les riverains puissent se parquer facilement. Parallèlement, il est indispensable de prévoir un espace Villo et Cambio pour faciliter les transports alternatifs.

PS : Nous estimons que la restructuration de l'espace sur la Place Saint-Lambert doit être orientée prioritairement en faveur des piétons et usagers quotidiens de la place. Une réflexion pour permettre de laisser un espace de « débarquement » en voiture de personnes (à mobilité réduite, âgée,...) doit cependant également être intégrée à ce projet de restructuration urbaine. De même un espace de livraison aux commerces locaux doit également être prévu.

2. Etes-vous favorables à la mise en œuvre d'un règlement taxe communal pour les infractions en matière d'urbanisme ?

CDH : Non, la commune doit constater les infractions mais la sanction doit être homogène au niveau régional, un service existe d'ailleurs à l'AATL

ECOLO : Non. Ecolo n'est pas favorable à la mise en place d'un régime de transaction en matière d'infractions urbanistiques, ce qui aboutirait à l'acceptation du « fait accompli ». La priorité est au respect de la législation et au retour à la situation d'origine (retour au pristin état).

LB : Une décision récente du tribunal de première instance de Bruxelles interdit que la fiscalité communale ait pour objet de sanctionner les infractions à des lois ou règlements d'une autorité supérieure, notamment en matière d'urbanisme. Par contre, le nouveau règlement communal impose déjà une augmentation sensible des frais de dossier pour les demandeurs d'un permis à la suite de la constatation d'une infraction en matière d'urbanisme. La plus efficace lutte contre les infractions en matière d'urbanisme incombe au parquet qui devrait plus systématiquement poursuivre les auteurs des infractions et donner suite aux très nombreux pv pour infraction d'urbanisme établis par les services communaux. A la suite d'une concertation entre les autorités communales et le parquet de Bruxelles, celui-ci commence à réserver une intention plus régulière aux pv établis.

MR : Les infractions urbanistiques sont des infractions pénales. Pour mettre en œuvre un règlement de taxe communale, les infractions devraient être dépénalisées par la région.

PS : Oui ; Il faut cependant veiller à se donner les moyens effectif en terme de mise en œuvre au niveau du personnel.

3. Etes-vous pour l'extension de la maison communale ? Et pourquoi, quelle que soit la réponse ?

CDH : Suite au coût excessif engendré par Wolubilis, nous avons dû par le passé renoncer à ce projet.

ECOLO : Non ! La situation actuelle est satisfaisante : centralisation sur le site actuel de la maison communale pour les services en contact avec la population, les autres activités pouvant être délocalisées si nécessaire. La commune a déjà procédé à des regroupements de

services (dépôt communal) et l'extension ou l'acquisition de nouveaux bâtiments pour abriter les différents services communaux ne nous paraît pas d'actualité.

LB : L'objectif à terme est d'éviter la dispersion des services communaux en plusieurs bâtiments et sur plusieurs sites. Le Collège a décidé, depuis longtemps, d'abandonner le projet d'extension de la Maison communale sur le site actuel. Par contre, la rénovation de la Maison communale est prévue, dans le respect de son architecture actuelle. A la suite du regroupement des services techniques à Wolu-technicité, une redistribution des services dans les bâtiments communaux actuellement disponibles permettra une plus grande cohérence : unité de lieu et unité de direction pour chaque grand service communal.

MR : La priorité devrait être donnée à la rénovation – passive si possible – du bâtiment principal de l'administration communale située avenue Paul Heymans. Cependant, le personnel communal doit pouvoir travailler dans des conditions de travail réglementaires et légales. Nous sommes donc prêts le cas échéant à étudier un projet d'extension mais serons vigilants quant à l'impact financier et environnemental de celui-ci.

PS : Oui

Il est incontestable que l'administration communale, actuellement disséminée dans toute une série de bâtiment nuit à son efficacité.

La restructuration de cette administration sur un même lieu permettrait d'augmenter la qualité de l'administration mais aussi à long terme de procéder à des économies en terme de gestion de bâtiment, d'énergie de chauffage et de carburants du aux déplacements.

Enfin l'extension de la maison communale devrait évidemment se faire via un projet respectant le bâtiment actuelle datant de l'entre-deux-guerres.

4. Etes-vous favorables à une politique de rénovation plutôt qu'à la démolition / reconstruction ? Et quelle est votre position sur l'énergie grise ?

CDH : Question très difficile... cela dépend au cas par cas ; la rénovation est préférable mais la démolition/reconstruction permet non seulement d'augmenter si besoin le volume du bâtiment mais également d'améliorer considérablement les performances énergétiques des bâtiments. Il ne faut donc pas se limiter à la problématique de l'énergie grise mais voir l'ensemble de la problématique énergétique sur la durée de vie du bâtiment.

ECOLO : Il faut considérer chaque projet - rénovation ou démolition et comparer les coûts et incidences, y compris l'énergie grise engendrée par tout projet. En outre, tout projet de construction et/ou de rénovation devra répondre aux critères de bâtiments passifs.

LB : Lorsque l'état du bâti permet la rénovation plutôt que la démolition/reconstruction, les autorités communales ont, à chaque fois, privilégiés la politique de rénovation. Des budgets importants ont été dégagés pour engager cette politique de rénovation tant des bâtiments publics que du patrimoine privé de la commune. La politique de rénovation porte en priorité sur les économies d'énergie et Woluwe-Saint-Lambert a été reconnue par la Région, la commune la plus performante

pour ses investissements en matière d'économie élargie.

MR : Nous entendons privilégier la rénovation et la reconversion lorsque c'est possible car c'est nettement moins polluant. Pour rappel, la construction représente 30% de la pollution. En cas de démolition, il est indispensable de récupérer un maximum de matériaux. Il convient bien entendu de privilégier, lors de la rénovation ou de la construction, les matériaux à faible énergie grise.

PS : Si ce point concerne le patrimoine immobilier communal, les alternatives à privilégier doivent dépendre d'un bâtiment à l'autre en fonction de ses caractéristiques techniques et de son intérêt patrimonial.

Concernant l'énergie grise, un audit énergétique, doit permettre bâtiment par bâtiment d'identifier les meilleures solutions à privilégier dans une vision à moyen et long terme.

5. Le projet d'extension du Woluwe Shopping Center est-il compatible avec le maintien et le développement des noyaux commerciaux anciens ?

CDH : En l'état actuel, Il est difficilement compatible avec les besoins du quartier en matière de mobilité et de stationnement. Par ailleurs, si cette extension était quand même in fine réalisée, il faudrait des charges d'urbanismes notamment pour revitaliser le petit commerce et les noyaux commerciaux plus anciens.

ECOLO : Cela répond-il à un besoin des habitants ? Un Shopping plus grand ne peut être rentable qu'en attirant toujours plus de clients dans un périmètre toujours plus large ce qui accroît le volume de voitures et induit un besoin accru en stationnement et des nuisances plus importantes pour les riverains. Pourtant une offre commerciale plus étendue et complémentaire est accessible par les transports en commun tant dans les noyaux commerçants existants qu'au centre ville.

LB : Tout projet d'extension du centre commercial « Wolu-Shopping » doit être conforme aux prescriptions urbanistiques. Le Collège a déjà refusé une première demande de permis d'urbanisme parce que le projet soumis ne rencontrait pas ses exigences en matière de mobilité, de prévention des risques d'inondation, de gabarit et de qualité architecturale du projet. Faut-il rappeler qu'en matière d'urbanisme, les autorités publiques statuent dans le respect de la loi et non pas selon le principe du libre choix fondé sur les critères d'opportunité. La complémentarité entre différents types de centres commerciaux est possible.. L'attractivité des anciens noyaux commerciaux dépendra beaucoup de la qualité de l'espace public et de la diversité des commerces de proximité. A cet égard, le plan de revitalisation de l'avenue Georges Henri porte déjà ses premiers résultats : depuis 2 ans, le nombre de nouveaux commerces créés est deux fois supérieur au nombre de commerces fermés. Ce projet de revitalisation sera amplifié et étendu à d'autres noyaux commerciaux, notamment dans le quartier du Tomberg.

MR : L'extension du shopping est compatible avec le maintien et la mise en valeur des commerces de proximité qui exercent une fonction différente. Les habitants de Woluwe apprécient les commerces locaux pour leur proximité, leur convivialité mais il conviendrait de déve-

lopper une politique communale de mise en valeur de ces commerces (création d'un label, d'une carte de fidélité, plate-forme internet...).

PS : L'un n'exclut pas l'autre.

Cependant la redynamisation du pôle commercial Georges-Henri doit continuer à être une priorité absolue.

De même, les noyaux commerciaux « périphériques » de la commune ne doivent pas être délaissés.

6. Il est difficile de se faire une opinion quant à la politique communale en matière d'urbanisme. Que pourriez-vous faire pour que le citoyen appréhende clairement les intentions de la Commune en cette matière ?

CDH : Ce constat est exact. Il faut expliquer au citoyen la politique poursuivie mais pour cela il faudrait en définir une... La Participation est par ailleurs très certainement une piste à creuser et à exploiter davantage. Dès lors, il nous semble nécessaire de publier, après consultation de la population et des Comités de quartier, un « livre vert » sur la politique communale en matière d'urbanisme. Ce « livre vert » serait également décliné en un résumé plus didactique. Nous mettrons également sur pied des séances d'informations et des fiches d'informations (papier et électronique) abordant différents sujets (ex : que peut-on faire, quelles autorisations pour quels types de travaux, etc.).

ECOLO : Les intentions de la commune et sa politique d'urbanisme ne sont pas compréhensibles et pour toute personne qui s'y intéresse, manquent de transparence et de cohérence à tout le moins. Certaines réalisations récentes en témoignent. On oublie souvent qu'il existe également des politiques régionales en matière d'urbanisme qui s'appliquent également au niveau des communes. A ce niveau, une meilleure information sur le PRAS, le plan mobilité IRIS 2 pourrait être faite auprès des citoyens de la commune.

Il faut associer les habitants aux projets impactant leur quartier dès la conception : information préalable largement annoncée (toutes boîtes, Wolu-Info, site web...), consultation, accès lors de toutes les étapes aux infos par le site internet communal ou consultation permanente au service de l'urbanisme.

En outre, les différents programmes tels que le plan communal de développement, le plan communal de déplacement qui peuvent avoir une incidence au niveau urbanistique devraient faire l'objet d'une meilleure consultation des citoyens. Enfin, l'échevin de l'urbanisme et ses services devraient être systématiquement présents lors de séances d'informations publiques et pourquoi ne pas organiser des visites de terrain en y invitant les habitants.

LB : La politique communale en matière d'urbanisme est très largement encadrée par celle de la Région bruxelloise. Le principe de la hiérarchie des plans empêche la commune d'avoir une réelle marge d'autonomie quant à ses priorités en matière d'urbanisme. L'actuelle majorité à la Région bruxelloise a fait le choix de la densification du bâti pour faire face à la croissance prévisible de la population à Bruxelles. C'est le résultat du carcan territorial qui enferme de Bruxelles dans des

limites trop étroites et qui empêche une ville Région comme Bruxelles de s'étendre, comme toutes les grandes villes en Europe connaissent un phénomène de péri-urbanisation. De surcroît, c'est la Région qui détermine l'affectation urbanistique du terrain. La complexité des réglementations urbanistiques en Région bruxelloise ne permet pas une compréhension aisée de cette matière, même par les spécialistes. Par la modification des PPAS et le nouveau règlement communal d'urbanisme, notre volonté est de préserver la qualité du bâti, de favoriser la rénovation d'immeubles pour qu'ils soient basse énergie ou passifs, les qualités architecturales de certains bâtiments et des intérieurs d'ilots.

MR : La politique d'urbanisme est une matière très complexe difficilement compréhensible pour le commun des mortels. Il conviendrait de présenter d'une manière didactique et ludique aux habitants les grands axes de la politique communale en la matière ainsi que les projets importants tels que le plan communal de développement. Celui-ci devrait être publié sur le site internet de la commune chapitre par chapitre et les habitants devraient être informés des progrès réalisés et des objectifs mis en œuvre. De manière générale, tous les documents réglementaires urbanistiques devraient être publiés sur le site Internet de la commune.

PS : La rédaction d'un mémorandum, sur les 6ans à venir, en début de prochaine législature par la prochaine équipe pourrait être une piste.

7. Le règlement communal d'urbanisme est très ancien. Allez-vous l'adapter lors de la prochaine législature ?

CDH : Oui, mais avant de l'adapter, il faut l'évaluer. Des modifications seront en effet nécessaires notamment par rapport à l'évolution démographique de la commune et à la densification inévitable de celle-ci.

ECOLO : Le règlement communal d'urbanisme est utile et important en complément au Règlement Régional d'Urbanisme (RRU). Il sert à préciser certaines normes et leur interprétation, renforcer certaines exigences (par ex. prévention des inondations, protection du patrimoine, exigences nouvelles non prévues au RRU...).

Les différents plans régionaux mis en place vont certainement avoir des incidences sur l'urbanisme de la commune et on devra sans doute dès lors prévoir des modifications dans le règlement communal d'urbanisme.

Le règlement actuel est très ancien et pas toujours suivi, même dans les projets communaux. Sans doute comporte-t-il des incohérences et des lacunes. Pour toutes ces raisons, il est souhaitable de le tenir à jour à chaque législature. Ceci doit également intervenir dans un processus participatif.

LB : Oui, la volonté est de moderniser l'actuel règlement communal d'urbanisme. Ce travail doit être mené en parallèle à l'adaptation ou l'abrogation de certains PPAS très anciens.

MR : Oui, le règlement communal d'urbanisme devrait être adapté et étoffé pour répondre aux nouveaux enjeux (densification de la population, développement durable, mobilité...).

PS : Oui, comme tout règlement, des adaptations sont

nécessaires au fil du temps. Cela a d'ailleurs déjà été fait (ex : réglementation sur les night-shop,...)

8. Etes-vous favorables à une politique plus stricte quant aux nombreuses demandes de dérogation aux règlements en urbanisme ?

CDH : Oui, mais il vaut également mieux modifier le règlement quand celui-ci a tellement peu, ou plus, de sens qu'il faille y déroger en permanence !.

ECOLO : Oui. Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous et les exceptions rester exceptionnelles.

LB : Le demandeur d'un permis d'urbanisme a le droit de proposer des dérogations au règlement d'urbanisme. Ces dérogations sont prévues par la législation régionale. Ces dernières années, beaucoup de projets qui reprenaient des demandes importantes de dérogation au règlement d'urbanisme ont été refusées par les autorités communales, dès lors qu'elles étaient compétentes pour statuer en dernier ressort. Lors de la présentation de projets aux architectes communaux, ceux-ci attirent l'attention des demandeurs sur la jurisprudence restrictive du service de l'urbanisme en la matière.

MR : Non, car on risque de tomber dans l'uniformité. Par ailleurs, le système mis en place de la concertation est déjà strict et apporte des garanties importantes dans la gestion des demandes de dérogations. Chaque dossier est unique et spécifique mais toute dérogation doit être valablement motivée.

PS : Oui, quand l'intérêt général est menacé.

Mobilité

9. Quelles actions seraient-elles à mener contre les mauvais comportements des automobilistes, des cyclistes et des piétons ?

CDH : Les incivilités sont à combattre au bénéfice de tous les usagers : voitures garées en infraction, sur des places handicapées, cyclistes ou piétons brûlant les feux rouges... !

La police locale est là pour combattre ces incivilités et doit le faire de manière effective ! Il faudrait également impliquer les Gardiens de la Paix (constateurs ou non) pour constater et lutter contre certaines de ces incivilités : Ils peuvent être chargés d'actions de sensibilisations/conscientisation, suivies de mises en garde et enfin d'actions plus répressives menées conjointement avec la police.

Il nous semble également nécessaire de mener épisodiquement des actions de type « actions coup de poing » contre ces incivilités, en sélectionnant à tour de rôle une incivilité et y apportant la publicité nécessaire pour faire changer les comportements des usagers qui commettent celles-ci.

ECOLO :

Le «rappel à la règle» est indispensable et doit être répété. Une combinaison d'actions « éducatives » (telles : avertissement) et répressives est nécessaire avec au besoin identification des récidivistes.

Tous les usagers se doivent de respecter les règles

qui prévalent sur la voie publique.

La priorité de la zone de police en matière de mobilité doit être réorientée vers la sécurité des usagers « doux ». Aujourd'hui, la priorité affichée est la « fluidité » du trafic automobile c'est-à-dire la garantie de vitesse élevée. Cela suppose une affectation différente des ressources et des actions. A ce niveau, un renforcement de la brigade cycliste serait souhaitable car ils sont mieux équipés pour assurer une présence sur le terrain et notamment pour pouvoir plus facilement discipliner les cyclistes et les incivilités des automobilistes en matière de respect des zones de parking.

LB : D'abord la prévention et l'information. Woluwe-Saint-Lambert participe à la semaine de la sécurité routière de la Région bruxelloise mais, de surcroît, organise une deuxième semaine de la sécurité routière généralement au printemps pour inviter les différents usagers de la route à respecter le code de la route. Les voiries régionales étant les axes sur lesquels surviennent le plus grand nombre d'accidents avec blessés graves ou tués, la commune a introduit auprès de la Région un dossier détaillé en vue d'un réaménagement de plusieurs carrefours des différents axes régionaux. A ce jour, la Région n'a guère donné suite aux propositions communales, malgré les insistances répétées. Ce sont les aménagements de voirie qui permettront de renforcer la sécurité routière. Toutes les études le démontrent. La loi fédérale devrait être modifiée pour permettre aux gardiens de la paix, agents constatateurs d'incivilité, de verbaliser le stationnement gênant de véhicules en voirie, notamment sur les trottoirs, les places réservées aux personnes à mobilité réduite ou les passages pour piétons. A cet égard, le règlement général de police est en voie de modification et les procès-verbaux d'infraction constatés, dans certains cas, par la police, pourront être sanctionnés d'une amende administrative imposée par le fonctionnaire sanctionnateur de la commune. Nous poursuivons les campagnes d'information, de prévention et de répression menées en concertation avec la zone de police. Ainsi, tous les enfants des classes terminales (5ème et 6ème) de toutes les écoles primaires établies sur le territoire de la commune ont reçu un plan reprenant les itinéraires cyclables recommandés en terme de sécurité. Ce travail réalisé par le service de la prévention et la police connaît un réel succès. Les directions d'école constatent une croissance régulière du nombre d'enfants qui viennent, principalement à la belle saison, à vélo à l'école.

MR : Il convient d'accroître la lutte contre les incivilités, notamment celles commises par les automobilistes qui ralentissent le trafic, empêchent les gens de sortir de leur garage, stationnent sur le trottoir... La police et les gardiens de la paix doivent mener des actions préventives et d'information et verbaliser le cas échéant notamment dans les zones proches des artères commerçantes où le stationnement en double file est légion. En outre, une pédagogie de prévention dans les écoles est importante.

PS : Une adaptation du mécanisme des sanctions administratives communales tenant compte de ce type d'infraction.

Il faut, d'une part, veiller à sanctionner les comportements dangereux venant d'automobilistes et mettant en danger les usagers faibles (cyclistes, piétons, PMR,...)

Et d'autre part veiller à diminuer les comportements dangereux émanant de certains piétons et cycliste via une sensibilisation accrue de ceux-ci (ex : cyclistes roulant sur les trottoirs...)

10. Comment comptez-vous sécuriser les pistes cyclables ?

CDH : Sont-elles toutes nécessaires ? le cycliste aime se retrouver dans la circulation là où il a sa place et où il est respecté. Les fils rouges type chaussée de Stockel fonctionnent assez bien. Il faudrait en tout cas éviter des aménagements « cycle-écrasable » du type creux du Tomberg ou des ronds-points peu cyclables comme celui du stade Fallon. Par ailleurs, il faut mettre, en concertation avec les habitants et la région, le maximum de piste cyclable en site propres.

ECOLO : Les pistes doivent être visibles et bien marquées. Il faut en assurer le respect après des usagers cyclistes et des conducteurs. La sécurisation physique des pistes peut être nécessaire sur certains axes mais pas nécessairement partout.

Nous proposons de collaborer davantage avec la Région pour l'aménagement de pistes cyclables et la réalisation ou la continuation de nouvelles pistes cyclables régionales.

Rappelons qu'une plus grande densité de cyclistes quotidiens entraînera automatiquement une meilleure sécurité de ceux-ci (masse critique) et que toute voirie doit être « cyclophile », donc pensée également pour les cyclistes, même en dehors des espaces sécurisés.

LB : La première condition d'une bonne sécurisation d'une piste cyclable est son entretien, c'est-à-dire éviter l'affaissement, les bordures mal placées, les bollards dangereux et autres obstacles. A cet égard, la commune a rénové deux sections importantes d'itinéraires cyclables en voiries communales : Roche Fatale/Dries/Monnens et chemin du Bluet. Les pistes cyclables doivent être aménagées conformément au code de la route, notamment quant à la signalisation à mettre en place. A cet égard, « l'itinéraire cyclable » de l'axe Broqueville/Paul Hymans reste une énigme quant à son statut. La Région sait-elle les risques qu'elle fait courir aux cyclistes qui se croiraient en sécurité sur cet itinéraire alors qu'il n'est en rien conforme au code de la route.

MR : Les pistes cyclables doivent être sécurisées et développées en sites propres dès que possible. Il faut s'assurer, dans chaque cas, de l'application des règles, en particulier en ce qui concerne les dégagements de visibilité aux carrefours, accès et extrémités. Si un site propre n'est pas possible, les pistes cyclables doivent dans tous les cas être clairement délimitées et éclairés. Les marquages au sol doivent être clairs et toujours visibles.

PS : Par une meilleure signalisation à destination des automobilistes ainsi qu'à une séparation physique de la chaussée là où cela est possible.

11. Comment allez-vous gérer l'augmentation du stationnement dû à l'augmentation du nombre d'habitants dans la commune (nouvelles constructions et densification) ?

CDH : Par l'obligation d'avoir des places de stationnement prévues en suffisance pour les constructions, ainsi qu'en multipliant les alternatives à la voiture (parkings pour vélos, primes communales pour achat de vélo électriques comme nous l'avons déjà proposé, etc.).

ECOLO : Un plan de stationnement est en train de se mettre en place au niveau régional et une partie de la gestion du stationnement (notamment tarifaire) sera pris en charge par l'agence régionale de stationnement. Au niveau régional, les intentions sont claires : réduction du trafic automobile au profit des transports en commun et du vélo. C'est aussi la position d'Ecolo : l'extension du nombre de places de parking n'est pas une solution durable.

Dans la commune, plutôt que la tolérance qui prévaut, nous devons maintenir une action permanente et dissuasive contre le parking sauvage (aux arrêts de bus, sur les passages piétons, coins de rues, bermes centrales des avenues, doubles files...). Dans certaines rues, l'utilisation du système de parking en épis a l'avantage de proposer plus de places de parking et peut également permettre le rétrécissement de certaines voiries trop larges qui incitent souvent les automobilistes à circuler (trop) rapidement. Nous devons rendre l'utilisation d'une deuxième voiture difficile par le paiement d'une carte d'habitant plus chère pour la deuxième voiture et ne pas accorder de carte d'habitant pour plus de 2 voitures. Enfin, nous devons prévoir éventuellement le renforcement de certaines lignes de bus en collaboration avec la STIB.

Rappelons également que des parkings de dissuasion ne doivent pas être installés en ville (ex : Roodebeek), mais aux abords de celles-ci.

LB : Les prescriptions urbanistiques imposent pour tout projet de construction et de reconstruction d'immeubles un nombre de places de stationnement par logement créé. Dans le cadre des avantages fiscaux accordés aux familles pour favoriser leur installation à Woluwe-Saint-Lambert (réduction, voir suppression totale, des additionnels communaux au précompte immobilier sur une période de 7 ans), nous envisageons d'accorder un avantage fiscal supplémentaire aux familles qui prendraient l'engagement de renoncer à l'usage d'une deuxième voiture pendant toute la période de leur domiciliation à Woluwe-Saint-Lambert.

MR : L'augmentation de la population ne doit pas automatiquement engendrer une augmentation du nombre de voitures. Les voitures ont une utilité certaine dans la société mais les pouvoirs publics doivent mettre tout en place pour améliorer la gestion du trafic, notamment en innovant et développant des transports alternatifs particuliers et communs.

Nous proposons notamment :

- de renforcer le développement du système de voitures partagées (type « Cambio » en Région de Bruxelles-Capitale) et le covoiturage et de développer des facilités particulières de parking pour ces véhicules ;
- de favoriser la localisation des activités les plus génératrices de déplacements sur les nœuds de transport en commun, réduisant ainsi leur impact en termes de trafic automobile ;
- de promouvoir la location de places de stationnement dans les parkings de sociétés via BPark ou ProxyPark qui gèrent la location de places de parking de nuit ;

- d'encourager les écoles et les entreprises à développer des plans de déplacement alternatif (marche, vélo, covoiturage...);
- de veiller à ce que les cyclistes puissent se déplacer en toute sécurité (sécurisation des pistes cyclables, parkings à vélos...);
- d'installer Villo à Woluwe-Saint-Lambert.

Enfin, les travaux de voiries ne doivent pas être un prétexte pour réduire le nombre de places de parking et reporter la saturation sur les rues avoisinantes.

PS : Une conclusion d'accords avec les entreprises privées situées la commune pour la mise à disposition de leur parkings en soirée et le week-end.

12. Pourriez-vous imposer un gabarit maximal aux camions traversant ou desservant Woluwe ?

CDH : Oui pour les camions traversant la Commune sur les voiries Communales afin d'éviter le trafic de transit.

ECOLO : De nombreuses villes ont une telle réglementation et il est regrettable que la région bruxelloise n'en dispose pas. Dans l'intervalle, il est souhaitable que la commune maintienne des accords avec les grandes surfaces et les commerces concernés. Cela doit aussi concerner les plages horaires autorisées, et leur strict respect. Au besoin, le règlement de police peut imposer des limitations de tonnage et de gabarit dans certaines voiries. Le cas échéant, Ecolo sera très attentif aux nuisances de cet ordre remontées par les habitants et/ou leurs comités de quartier.

LB : Toutes les voiries régionales sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert sont considérées comme des voiries d'urgence soit pour les services de secours, soit pour les convois exceptionnels. Dans certains quartiers, la mise en zone 30 sera couplée à une interdiction de passage pour les véhicules de plus de 3,5T.

MR : Oui et, en outre, il faut absolument éviter tout trafic de transit. Ce type de mesure doit se concevoir en coordination avec les communes limitrophes et la région.

PS : La piste des itinéraires obligatoires, pour certaines classes de poids lourds est plus facile à mettre en œuvre dans un premier temps.

13. Etes-vous favorables à l'aménagement physique des zones 30 afin que la vitesse soit respectée et comment rendre les voiries plus sécurisées et accueillantes afin qu'elles soient davantage investies par les habitants ?

CDH : Oui. Pour sécuriser les voiries, cela doit se faire au cas par cas, en concertation avec les riverains. Les panneaux ne sont en aucun cas suffisants, même et surtout aux abords d'écoles. Il faudrait également dans ces zones systématiser l'installation d'indicateurs de vitesse qui mentionnent de manière visuelle si la vitesse de 30 KM/H est dépassée.

ECOLO : Ecolo souhaite mettre en place des mesures de :

- Lisibilité accrue des zones 30 pour les automobilistes ;

- Rétrécissement systématique des voiries et élargissement tout aussi systématique des trottoirs (avec oreilles etc) ;
- Augmentation du nombre de voiries en zone 30 ;
- Dispositifs ralentisseurs ;
- La sécurisation des voiries autour des écoles devrait également être prioritaire par l'utilisation de zone dépose minute, de placement de coussins berlinois, sécurisation des passages piétons, placement de range-vélos...
- Renforcement des actions visant au respect des zones concernées.

LB : L'extension des zones 30 se poursuit sur le territoire communal (exemples : avenue Slegers, quartiers Petit Roodebeek, ...). La mise en zone 30, doit être accompagnée d'aménagements de voirie. L'approche d'un carrefour est le principal danger qui se présente aux usagers faibles. Tous les travaux de réaménagement de voirie, effectués ces dernières années (ils ont été nombreux), visent à sécuriser les traversées des piétons aux abords des carrefours.

MR : Oui, sur une zone définie. Il faut les faire respecter par une signalisation inventive (bollards, panneaux, radars préventifs indiquant la vitesse, coussins berlinois...).

PS : Oui, en multipliant après consultation des habitants concernés des aménagements déjà présents dans certains quartiers de la commune.

De même, en installant des « bollards » à certains endroits afin d'éviter le parking sauvage.

14. De quel côté du boulevard de la Woluwe le tram 94 devrait-il passer ?

CDH : Il faut en tout cas qu'il arrive au plus vite ! Il existe des arguments en faveur de l'une et de l'autre solution, et cela devra être déterminé en concertation avec les habitants et les riverains de cette ligne, les écoles proches, les acteurs économiques (entreprises, etc.), la Commune riveraine de Woluwe-Saint-Pierre, la Région et la STIB, etc.

ECOLO : Le critère de choix objectif devrait être le nombre d'usagers potentiels de ce tram : densité de logements, présence d'établissements scolaires, commerces et bureaux. Il ne faut pas obliger le plus grand nombre d'usagers à traverser le Bd de la Woluwe pour rejoindre un arrêt. Donc, sur la majorité du trajet entre l'avenue de Tervueren et Roodebeek, il serait logique de placer le tram du côté « ville » du boulevard.

LB : Conformément à la volonté des deux communes concernées (Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert), côté « parcs » afin de permettre une meilleure organisation des entrées et des sorties du centre commercial côté boulevard de la Woluwe. A défaut, la pression automobile resterait forte dans la rue Saint-Lambert. Ce qui n'est pas notre choix.

MR : La mobilité, y compris la question du passage du tram 94, dans le quartier Boulevard de la Woluwe/ Avenue Paul Heymans doit s'appréhender de manière globale en concertation avec la STIB et la région de Bruxelles-Capitale et doit tenir compte des espaces verts. Il s'agit en effet d'un lieu de communication multimodal. Avant de se positionner sur cette question, il

convient d'analyser d'autres éléments : quid du parking de dissuasion Roodebeek ? Quels sont les plans de la STIB dans le quartier mais aussi aux alentours (Marcel Thiry) ? Quel sera l'impact du projet d'extension du shopping sur la mobilité ? Quelles sont les synergies possibles avec Tec/de Lijn ? Cette partie du boulevard de la Woluwe ne devrait-elle pas faire l'objet d'une rénovation d'envergure afin de permettre un accès aisé à tous les usagers y compris les cyclistes et les piétons ? Ce quartier et son développement futur nécessite, en tous les cas, une large consultation de ses habitants qui doivent être tenus informés des enjeux.

PS : Les voies de tram, posées au début du Boulevard de la Woluwe à hauteur du Musée du Tram, sont mises à droite du Boulevard dans le sens vers Roodebeek.

Il serait complètement contreproductif de faire traverser le Boulevard par la ligne de Tram avant le carrefour Boulevard de la Woluwe – Avenue Vandervelde.

A cet endroit, il sera par contre intéressant de diriger la ligne de tram vers le pôle bus de la station de métro Roodebeek.

15. Faut-il décourager la circulation de transit des automobilistes dans les quartiers ou au contraire faut-il ouvrir certaines voiries qui empêchent une libre circulation des voitures ? En résumé, faut-il protéger certains quartiers et reporter la circulation sur les autres axes ?

CDH : La logique dépasse le territoire communal. La Région privilégie une hiérarchie des voiries qui doit être respectée au niveau communal ou alors remise en cause et argumentée dans le cadre de PCM. La circulation de transit doit toujours être combattue là où elle n'est pas à sa place

ECOLO : Pour Ecolo, il est évident de décourager la circulation de transit des automobilistes dans les quartiers et plutôt favoriser les voies de circulation importantes en gabarit c'est-à-dire les voiries dites « régionales » (boulevard Brand Whitlock, boulevard de la Woluwe...). Ces voiries doivent également être mieux équipées qu'actuellement de passages piétons et de pistes cyclables sécurisés.

Ce type de « hiérarchisation » claire des voiries était attendu dans un plan de déplacement communal...

LB : Votre question est tellement générale qu'il n'est guère aisé d'y répondre. Le plan communal de mobilité en voie de finalisation étudie les phénomènes de report de circulation d'un quartier à un autre. Phénomènes en évolution constante. Seule la hiérarchisation des voiries permet de définir les priorités dans la gestion de la mobilité. Selon les gabarits et les aménagements de voirie, certains axes peuvent être considérés comme des voiries inter-quartiers ou des voiries inter-communes. Le plan communal de mobilité déterminera de manière encore plus précise cette hiérarchisation des axes.

MR : Ce genre de mesure est à concrétiser dans le plan communal de mobilité. Reporter la circulation sur d'autres axes routiers implique dans tous les cas une concertation avec les riverains concernés.

PS : Même si cela peut représenter un inconvénient pour les habitants des voiries concernées, le report de la circulation de transit sur les grands axes est la solu-

tion permettant des quartiers résidentiels vivables au quotidien.

16. Comptez-vous développer la participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de Mobilité ?

CDH : Oui, comme pour tout document de planification, la participation citoyenne doit être encouragée activement dans les phases de diagnostic et de définition des options. Les mesures à mettre en œuvre relèvent plus du politique pour éviter des réflexes NIMBY et autres, mais à partir du moment où on est d'accord sur les options et que les mesures traduisent ces options il ne devrait pas y avoir de problème...

ECOLO : Comme tout projet ayant un impact sur la vie des habitants et leur cadre de vie, il est impératif de les associer réellement au processus devant aboutir au PCM, et cela à différentes étapes.

LB : L'élaboration du plan communal de mobilité doit se faire conformément à un cahier des charges imposé par la Région. Ce cahier des charges ne prévoit pas l'association des habitants à l'évaluation des mesures préconisées en y associant les habitants. Néanmoins, les autorités communales ont décidé d'organiser des séances d'information à l'attention des habitants, dès que le travail préparatoire effectué par l'auteur de projet sera suffisamment élaboré. Ces séances sont prévues d'ici à la fin de l'année civile ou le début 2013.

MR : Oui, lors de forums de quartier ! La mobilité concerne l'ensemble des citoyens de la commune.

PS : Oui

17. Etes-vous favorables à une meilleure répression dans le cadre des infractions en matière de roulage ? Quelles mesures pourraient être prises ?

CDH : Oui, via des contrôles plus intensifs de la police mais également sur bases des propositions formulées à la question 9, en gardant à l'esprit que ces mesures ne doivent pas viser seulement les automobilistes

ECOLO : Les mesures principales :

Plus de policiers dans le cadre mais surtout plus de policiers actifs par rapport à ce qu'ils rencontrent en matière d'infractions de roulage.

Renforcement de la brigade cycliste (actions envers les cyclistes et en matière de stationnement des véhicules), présence plus « efficace » sur le terrain

Moyens techniques affectés au contrôle de la vitesse (radars avertisseurs et contrôles réguliers) et limitation de la vitesse par des moyens « physiques »

La priorité de la zone de police Montgomery est actuellement la fluidité du trafic. Nous voulons renverser cette priorité au profit de la sécurité des usagers faibles (piétons, personnes à mobilité réduites, vélos...). La sécurisation de la circulation autour des écoles devrait également être renforcée.

LB : La répression en matière de roulage dépend de la seule autorité du procureur du Roi. En raison des faibles moyens donnés à la justice bruxelloise par le gouvernement fédéral, le parquet près tribunal de police a

établi des critères de poursuite particulièrement lâches. Ainsi, pour les excès de vitesse, il y a généralement une tolérance selon laquelle il n'y a de poursuite que lorsque l'auteur de l'infraction a dépassé de plus de 15km/h la vitesse maximale autorisée. Le parquet ne peut pas prendre en compte la spécificité de certains quartiers et les attentes des habitants. On peut le regretter. Dès lors, ne conviendrait-il pas d'envisager la dépénalisation de certaines infractions en matière d'excès de vitesse. De sorte que les excès de vitesse de moindre importance mais néanmoins très perturbants dans certains quartiers soient sanctionnés par une amende administrative et que le parquet ne poursuive que les cas plus flagrants. Evidemment, une telle option exige une adaptation de la loi.

MR : La lutte contre les comportements inciviques ou dangereux pour la sécurité d'autrui doit figurer parmi les priorités du plan local de sécurité. Les règlements en la matière existent, ils doivent être appliqués et cela passe notamment par davantage de présence policière sur le terrain. L'automobiliste ne doit néanmoins pas être le bouc émissaire des problèmes de mobilité.

PS : Oui, via une multiplication des contrôles radars en collaboration avec la Zone de Police.

18. Allez-vous développer l'implantation des range-vélos sécurisés et couverts dans certains quartiers où les habitants ne disposent pas de garage ?

CDH : Oui.

ECOLO : C'est souhaitable sur le plan du principe en fonction des besoins mais la situation spécifique doit nécessairement être étudiée au cas par cas.

Nous voulons également promouvoir au sein des écoles l'implantation de range-vélos sécurisés et couverts et promouvoir la mise en place de rangs vélos scolaires.

LB : Oui, le processus est lancé et le conseil communal de septembre prendra une décision concernant l'implantation d'un premier box à vélos, sécurisé et couvert, dans le quartier Saint-Henri. Sur la base de cette expérience, le processus sera rapidement généralisé et dans le journal communal de novembre, il est prévu de lancer un appel à toute la population de la commune pour vérifier les attentes en ce domaine. Malgré le coût particulièrement important d'un tel investissement, ce type de mobilier urbain sera implanté dans les quartiers où besoin s'en fait sentir. Un règlement déterminera les critères d'octroi de ces emplacements et, sera également proposé au conseil communal avant la fin de l'année.

MR : Oui, c'est indispensable mais ils doivent être esthétiques et leur implantation ne doit pas être l'occasion de supprimer des places de parking. Il existe suffisamment d'endroits disponibles.

PS : Oui, conditionnée par une étude identifiant les lieux où le besoin est le plus criant.

19. Allez-vous reprendre au privé la gestion du stationnement au profit d'une gestion communale ?

CDH : Oui, ce serait souhaitable mais cela dépend, d'une part, du contrat avec le privé et, d'autre part, de la mise en place de l'agence régionale de stationnement

qui reprendra sans doute cette gestion en collaboration avec la commune.

ECOLO : Oui, la reprise a déjà été amorcée par le Collège actuel pour début 2013.

Voir également réponse au sujet de l'Agence Régionale de Stationnement.

LB : La décision est déjà prise par le Collège des bourgmestre et échevins. Un nouveau service communal a été créé. Son responsable est désigné. Tout est planifié et, à terme, le contrôle du stationnement réglementé ne se fera plus sur la base des cartes d'habitants mais sur la base de la seule plaque d'immatriculation du véhicule. Il s'agira d'une simplification administrative particulièrement bénéfique aux habitants. Les zones de stationnement réglementé seront redéfinies après concertation avec les habitants, notamment en simplifiant la hiérarchie des zones. Evidemment, la commune vérifiera les mesures préconisées par la Région, même si, pour le moment, c'est l'inconnue la plus totale.

MR : A étudier. La gestion du concessionnaire actuel est loin d'être satisfaisante.

PS : Une évaluation devra être effectuée à l'approche de la fin du contrat actuel liant la commune et l'organisme de gestion privée du parking. Si les conclusions sont insatisfaisantes pour cette organisme, la non prolongation de son contrat s'imposera.

20. Quelle est votre position à propos du plan régional du stationnement ?

CDH : Il faudrait d'abord le connaître en détail mais il n'est toujours pas approuvé par le Gouvernement. Nous y sommes cependant totalement favorables et il est souhaitable qu'il soit mis en œuvre, après concertation avec les communes, pour homogénéiser cette thématique à l'échelle régionale, combattre le caractère contraignant des limites communales de ce point de vue, et de faire en sorte que chaque commune de la région travaille dans la même direction.

ECOLO : Ecolo est favorable à la cohérence régionale en matière de stationnement. Il faut sortir de l'hypocrisie qui consiste à faire de la politique de stationnement un simple «Mister cash» pour la commune.

LB : Sans commentaire puisque ce plan régional de stationnement n'est même pas connu et que l'Agence régionale de stationnement reste dans les limbes, tant sa conception est biscornue.

MR : A l'heure actuelle, le dossier est négocié à la Région. Les discussions portent notamment sur le prix de la seconde voiture, sur l'accès gratuit pour certains parkings. Le MR exige que les conducteurs ne soient pas considérés comme des vaches à lait.

PS : Celui-ci a enfin le mérite d'exister... 19 politiques de stationnement dans une même ville relève de l'absurdité la plus complète.

Celui-ci n'est cependant pas encore finalisé. Il est dès lors difficile de se prononcer à ce stade.

21. Le plan déplacement entreprise de la Commune va bientôt être finalisé. Quelles mesures concrètes devraient être prises en premier lieu ?

CDH : Nous ne sommes pas au courant, et souhaitons que l'on nous explique ce qui a été réalisé. Il faut privilégier les mesures qui favorisent l'offre et les déplacements en transports en commun mais également développent et facilitent les déplacements des modes actifs (piétons et cyclistes), les plus adaptés à la ville de proximité qu'est le territoire communal.

ECOLO : La commune doit renoncer à tous les espaces de stationnement « privilégiés » (Poséidon, Tombu etc). Les fonctionnaires communaux doivent être incités à utiliser les transports en commun ainsi que le vélo (mise à disposition de vélos). Nous voulons proposer également de supprimer le privilège du système de carte de carburant des échevins.

Il faudra organiser les déplacements partagés et mettre en place les incitants adaptés.

LB : Propositions de mesures à prendre.

1. Réalisation d'une Rubrique Mobilité sur l'intranet.
2. Multiplier les informations relatives à la mobilité via l'intranet ou les valves.
3. Réalisation d'un plan d'accessibilité multimodal au lieu de travail régulièrement mise à jour.
4. Favoriser les campagnes de sensibilisations en interne pour promouvoir le co-voiturage et le vélo pour les déplacements Domicile-Travail.
5. Participation aux événements cyclistes organisés en Région Bruxelloise et développement d'événements festifs de la mobilité dans le cadre de la semaine communale de la sécurité routière en mai.
6. Améliorer l'accessibilité des douches et vestiaires existants aux cyclistes.
7. Participation de la commune aux mesures de limitation des véhicules à moteur les jours de pic de pollution.
8. S'adjoindre la collaboration d'un gestionnaire du parc automobile.
9. Diminuer le nombre de voitures dans les déplacements professionnels de 5%.
10. Octroi d'une Prime Piéton.
11. Parkings vélos couverts et sécurisés dans les endroits ou des vestiaires sont accessibles facilement + Ecoles.
12. Acquisition de vélos de services (ville - pliable - électrique).
13. Augmenter l'Indemnité supplémentaire spécifique pour les cyclistes de 0,05 € par km.
14. Formation à la conduite vélo dans la circulation.
15. Diminuer le nombre de voitures dans les déplacements domicile-travail de 5%.
16. Formation à l'éco-conduite de véhicules à moteur.
17. Développer une synergie avec Cambio pour utiliser les véhicules partagés pour les besoins de déplacement du personnel.

MR : Les alternatives à la voiture doivent être privilégiées lorsque c'est possible (vélo, transports en commun, marche...) mais il convient également de promouvoir le co-voiturage. La commune pourrait jouer un rôle de facilitateur et créer une plateforme Internet de demandes/offres pour le co-voiturage que ce soit pour les entreprises ou pour les écoles.

PS : Une incitation au carpooling, des politiques d'octroi systématique d'abonnements de transports en commun aux employés ainsi que l'installation de douches dans les locaux des entreprises afin d'inciter les déplacements à vélo.

22. Comment comptez-vous mettre en place une véritable complémentarité des transports en commun ? Quelles seraient vos propositions innovantes ?

CDH : La création de plus de parkings de vélos en surface, la possibilité d'obtenir une prime à l'achat notamment d'un vélo électrique, l'installation de stations villo sur le territoire de la Commune aux abords des stations de métro et des grands dessertes de transport en commun, le renforcement de la sécurité dans et aux abords des stations de métro (et des futurs parkings de vélos), notamment en renforçant la présence de la police et des stewards à certaines heures (soirée, tôt le matin, etc.) et à certaines périodes. Ceci ne doit pas occulter le fait que c'est avant tout au niveau régional, voire interrégional que cela doit se jouer mais la commune doit avoir une réflexion sur ce qui lui serait utile en la matière (par exemple via le PCM...).

ECOLO : Nb : la politique des transports en commun est régionale...

La commune est généralement bien desservie au niveau des transports en commun. On peut remarquer cependant une rupture de charge entre les quartiers au niveau est-ouest. La commune peut intervenir et se concerter avec la STIB sur la possibilité de créer une ligne de bus supplémentaire traversant la commune d'une manière horizontale.

L'étude menée sur la revitalisation commerciale de l'av G Henri doit évaluer l'instauration et le financement d'un système de navette entre les différents pôles commerciaux de la commune.

LB : La gestion des transports publics et leur intermodalité échappent à l'autorité des communes. Les autorités communales ne sont pas toujours consultées concernant certains projets de la STIB ou d'autres sociétés. Depuis que Monsieur Mary n'assume plus les responsabilités qui étaient les siennes, notamment dans les relations avec les communes, celles-ci ont perdu un interlocuteur précieux pour veiller à une meilleure coordination des politiques locales et régionales en matière de transport. Nous demandons instamment que la STIB désigne à nouveau un interlocuteur crédible pour les communes et disposé à participer aux consultations ou réunions avec les habitants. De manière générale, nous sommes inquiets quant aux intentions de la ministre Grouwels qui donne une priorité à l'organisation des transports publics en faveur des navetteurs plutôt qu'en faveur des habitants de Bruxelles. Ainsi, il est absurde d'autoriser les lignes de bus des sociétés des 2 autres Régions d'entrer dans Bruxelles et d'aller au cœur de la ville. Ces lignes devraient être systématiquement rabatées sur les stations de métro ou les lignes de tram situées les plus proches des limites territoriales de la Région. Ainsi, il n'est pas raisonnable de faire de la station de métro Roodebeek un site d'inter-modalité avec les lignes De Lijn et TEC alors que ce projet devrait être réalisé à la station de métro Crainhem.

MR : A analyser dans son ensemble avec la STIB et la région. Il est clair que certains quartiers sont excentrés et moins bien desservis avec un manque de liaisons interquartiers (Val d'or, UCL...). Il convient également de prévoir des parkings de dissuasion près des stations de métro telles que Kraainem et idéalement près du ring (Marcel Thiry) pour désengorger le quartier.

PS : Une plus grande publicité concernant les emplacements vélo situés ou à développer autour des stations de métros et arrêts de bus importants.

23. Pourriez-vous inviter les entreprises installées à Woluwe à promouvoir une politique d'incitation - auprès de leur personnel - à utiliser les transports en commun pour se rendre à leur travail ?

CDH : Oui, au-delà des PDE qui ne s'appliquent qu'aux entreprises de plus de 100 personnes, il faudrait initier des plans de « zones » qui intègrent même les petites entreprises et étendre la réflexion aux écoles, autres grands pourvoyeurs d'emploi. D'autre part, sans que cela ne soit repris dans une de vos questions, la commune DOIT encourager la réalisation de PDS.

ECOLO : La Région de Bruxelles-Capitale impose à toutes entreprises de plus de 100 travailleurs la mise en place d'un plan de déplacement. La commune via son service d'aide aux entreprises et sa cellule mobilité pourrait aider ces entreprises à mettre en action ce plan de déplacement qui doit favoriser l'utilisation des transports en commun, du covoiturage, de l'utilisation du vélo...

LB : Les autorités régionales sont tenues de respecter les règles imposées par Bruxelles-Environnement en ce qui concerne les plans de déplacement d'entreprises. C'est cette administration régionale qui en fait la promotion. Le règlement communal concernant la délivrance des cartes de stationnement prend en compte les obligations imposées par la réglementation régionale.

MR : Oui

PS : Oui

Environnement

24. Etes-vous pour le maintien du bosquet marécageux « Hof-ten-Berg », situé à l'arrière des anciens bâtiments HP au boulevard de la Woluwe ?

CDH : Oui, Il fait partie du système hydrologique de la vallée et doit donc être préservé comme tel y compris dans le cadre d'un éventuel projet d'urbanisation du site qui devra en tenir compte.

ECOLO : Ecolo a mené très tôt le combat sur ce site avec sa conseillère communale Christine Coppin.

Les zones « humides » là ou ailleurs ne doivent pas être constructibles et leur utilité dans les épisodes de fortes averses ne sont plus à démontrer.

LB : La commune est pour le maintien d'un maximum d'espaces semi-naturels existants pour autant que ce maintien soit légalement possible. C'est la Région qui détermine l'affectation du sol. En ce qui concerne la zone humide Hof ten Berg, le Collège a toujours été vigilant et a refusé le permis d'urbanisme demandé par le promoteur et soutient la demande de classement.

MR : Oui et la réglementation européenne Natura 2000 doit être appliquée de manière proactive.

PS : Oui

25. Quelles actions sont à mener pour diminuer les nuisances aériennes ?

CDH : Ce n'est pas du ressort de la Commune, mais des démarches et un lobbying intensif doit être mené par la Commune auprès des autorités compétentes. Outre le lobbying, la Commune peut jouer un rôle leader sur cette question en initiant une pétition, et initiant des actions de lobbying avec d'autres Communes proches (ex : Woluwe-Saint-Pierre), en exigeant du fédéral des primes complémentaires pour isoler les habitations.

ECOLO : Nb : la compétence sur la politique du bruit est régionale...

La commune n'a pas de levier pour diminuer les nuisances aériennes. Seule la Région est compétente pour mesurer les infractions au niveau des nuisances sonores (IBGE) et pouvoir poursuivre les compagnies aériennes en cas d'infractions.

Il faut noter que c'est au niveau de chaque citoyen que le choix en matière de déplacement doit être fait. Pour réduire le nombre d'avions, la solution est de transporter moins de personnes, or les communes de l'est de Bruxelles ont un revenu moyen par habitant supérieur à la moyenne régionale et ces habitants ont plus fréquemment recours au transport aérien...

LB : Le Collège a veillé à l'adhésion de la commune aux 2 associations représentatives des intérêts des riverains pour lutter contre les nuisances dues au survol aérien. Le Collège a pris la décision de s'associer avec d'autres communes de l'Est de Bruxelles pour introduire les actions en justice contre le projet d'extension de l'aéroport visant à développer l'activité « low cost ». Nous constatons que, malgré le fait qu'aujourd'hui ce soit un secrétaire d'Etat francophone qui est chargé de ce dossier au gouvernement fédéral, il n'y a pas de remise en cause sérieuse du plan Anciaux, tel qu'il a été adapté au fil du temps. La seule manière de mettre fin à certaines nuisances dues au survol aérien serait la fermeture de l'aéroport la nuit, comme c'est le cas dans la plupart des aéroports situés à proximité des grandes villes ou, à tout le moins, la prolongation du régime de nuit, qui limite les activités aéroportuaires, jusqu'à 7 heures du matin. Le Collège veillera à introduire toutes les actions en justice visant à faire respecter les droits des riverains. Le Collège constate avec satisfaction que l'arrêté Gosuin visant à limiter les nuisances, notamment sonores, dues aux survols aériens a été validé par les juridictions. Elle regrette que l'actuel gouvernement régional ne mette pas pleinement en œuvre cet arrêté et n'exige pas systématiquement le paiement des amendes pour toute infraction constatée.

MR : Il s'agit de compétences régionales et fédérales. Grace à l'action du MR, l'accord de gouvernement fédéral prévoit la création d'une autorité de contrôle et l'application d'accords prévoyant un survol moins important de l'est de Bruxelles. La différence devrait être perceptible dès la fin de cette année.

Nous continuerons à encourager la Région de Bruxelles-capitale à faire appliquer ses normes en matière de bruit. Il faut plus de suivi et s'assurer du paiement effectif des amendes.

PS : La commune a peu de voies de recours... Elle peut par contre attirer davantage l'attention de la Région qui elle dispose d'une série de voie de recours.

26. Quelles mesures pourriez-vous prendre pour

mieux protéger les jardinets de façade ?

CDH : Respecter et faire appliquer la loi.

ECOLO : Appliquer sans tergiversation les règlements existants. Il faudra un plan de restauration sur base d'un cadastre des infractions et une pratique de contrôle et d'identification rapide des infractions lors de leur surveillance pour arrêter les chantiers et exiger la remise en pristin état. Cette pratique est habituelle dans nombre de communes bruxelloises.

LB : Conformément au règlement régional d'urbanisme et au règlement communal d'urbanisme, le service de l'urbanisme dresse procès verbal pour transformation de jardinets en zones de stationnement et exige la remise en pristin état. Conformément à la loi, seul le Parquet peut décider des poursuites en matière d'infraction d'urbanisme. Lorsque des travaux de réaménagement de voirie sont menés, la bordure des trottoirs au droit des immeubles où l'infraction a été constatée, est systématiquement rehaussée afin de signifier clairement que la zone de recul n'est pas autorisée et ne peut être permanente. Ces dernières années, il a été constaté que plusieurs zones de recul ont été reconverties en jardins d'alignement. La commune a donné l'exemple par la réaménagement du jardin devant la Maison de l'emploi sis boulevard Brand Whitlock.

MR : On ne peut pas sanctionner les gens qui ont acquis un bien de bonne foi alors que pendant des années les autorités communales ont laissé faire. Cependant, les jardinets de jardin transformés en parking sont une appropriation de la voie publique puisque les riverains ne peuvent plus parquer leur voiture devant le bien en question. A l'avenir, l'administration communale se doit d'être ferme et de sanctionner ceux qui transformeraient leur jardinet en parking. Elle doit également encourager les habitants concernés à revenir à la situation en pristin état en leur facilitant la vie en matière urbanistique (pas de demande de permis, instauration d'une prime à l'embellissement des jardinets....).

PS : Sanctionner de manière systématique les transformations illégales des jardinets en parking.

27. Quelles mesures prendriez-vous pour diminuer l'impact des inondations en cas d'orages ? Et comment comptez-vous gérer la problématique des eaux de ruissellement dues aux nouvelles constructions ?

CDH : (1) Vérifier que les bâtiments construits durant ces dernières 6 années et qui dépassent un certain gabarit (prévu dans la législation) ont bien un bassin d'orage ; (2) Faire installer des jardins suspendus sur le toit des nouvelles constructions (3) faire un état du sous-sol de la Commune ; (4) utiliser les étangs.

ECOLO : Le principe de base est la retenue (au besoin temporaire) de l'eau là où elle tombe...

- Maintenir & rétablir la perméabilité des zones non bâties (voiries, places parking, intérieurs d'îlots...);
- Favoriser l'infiltration in-situ ;
- Prévoir un dispositif de stockage de 33l par m² bâti ainsi que l'entretien régulier de ces « bassins d'orage » privés ;
- Prévoir des égouts séparatifs dans les nouveaux quartiers et partout où c'est possible, éviter de rejeter

les eaux pluviales dans les égouts ;

- Imposer les toitures vertes non seulement pour les nouvelles constructions mais aussi pour les rénovations ;
- Prévoir la remise d'une note d'incidence « gestion des eaux pluviales » à l'appui de toute demande de permis d'urbanisme ;
- Encourager la réutilisation de l'eau de pluie (usage d'une citerne) ;
- Développer les plantations pour favoriser l'évapotranspiration et la percolation ;
- Sensibiliser la population et en particulier les enfants à la problématique de l'eau et sa gestion.

A ce propos, nous regrettons l'opacité qui a prévalu autour de la constitution et du travail du « Groupe de travail inondations ». Le choix des participants ne ressort pas d'une pratique « ouverte » de la participation citoyenne et aucun retour un tant soit peu détaillé n'a été fait vers la population et ses représentants élus au Conseil Communal. L'absence de résultats concrets parle d'elle-même.

LB : voir question 28.

MR : Il importe de poursuivre les aménagements du bassin de la vallée de la Woluwe et d'améliorer l'entretien des filets d'eau, des avaloirs et des égouts de l'ensemble des rues de Woluwe-Saint-Lambert. Il faut également favoriser la création de surfaces perméables dans le cadre des aménagements urbains et des voiries.

Concernant les eaux de ruissellement dues aux nouvelles constructions, le MR veut inciter les habitants à se doter de citernes d'eau de pluie. De manière générale, il est nécessaire de mieux appréhender le phénomène de l'inondation au moment de la procédure du permis de bâtir.

Et pour les nouveaux quartiers, l'idéal serait de mettre en œuvre un double réseau eau claire/eau grise.

PS : Privilégier, lors de l'attribution de permis d'urbanisme, des aménagement permettant la pénétration des eaux dans le sol plutôt que le ruissellement de celle-ci

De plus un curage plus intensif des égouts est une nécessité.

Enfin une politique de réhabilitation des citernes est également une option à privilégier.

28. Pensez-vous que l'utilisation d'un étang comme bassin d'orage naturel est une solution acceptable et seriez-vous prêts à défendre cette idée auprès de la Région ?

CDH : Oui, l'utilisation des étangs de la vallée de la Woluwe comme bassin d'orage naturel doit être privilégiée. La mise en œuvre de cette mesure est plus rapide et moins coûteuse que la création de nouveaux bassins d'orage (même si ceux-ci peuvent également être nécessaire) ou l'adaptation des réseaux d'égouttage (qui sera aussi indispensable).

ECOLO : Avec les 4 communes de la vallée de la Woluwe (WSL, WSP, Auderghem & Boitsfort) Ecolo a pris l'initiative de mettre ce type de solution à l'étude. Au-delà des imprécations (il suffit de ...), il va de soi que les aspects réglementaires issus du cadre de la directive Européenne « Eau » doivent être considérés.

L'étang « rond » au Parc de Woluwe offre une solution attractive mais les obstacles sont nombreux et nous souhaiterions que les communes en fassent « plus » avec les possibilités actuelles qui s'offrent à elles aujourd'hui (voir 27)!

LB : Le Collège a toujours considéré que la lutte contre les inondations en cas d'orage passait principalement par la gestion du bassin de la vallée de la Woluwe et l'utilisation de certains étangs, dont l'étang rond, comme bassins de rétention. Le Collège a désigné un expert, professeur d'université, afin d'étayer scientifiquement l'argumentation appuyant cette démarche.

MR : C'est effectivement une solution défendable, à condition de choisir des sites qui disposent d'une surface d'extension suffisamment importante autour des étangs.

Cependant, en cas d'orage, il ne faut pas négliger le risque que les eaux grises soient mélangées aux eaux de l'étang et engendre des dégâts à la faune et à la flore.

PS : Oui, si un site approprié est identifié.

29. Est-il envisageable de préserver en priorité les zones vertes dans les endroits les plus sensibles (vallées...) pour mieux absorber les eaux de pluie ?

CDH : Oui, mais en fonction de leur affectation légale. Cela veut dire que si c'est de la zone à bâtir... il faut pouvoir construire ou réaliser un PPAS de protection et dérogoratoire au PRAS... Il n'empêche, des mesures de préservation ou de substitution peuvent être prises. Pourquoi ne pas imaginer la mise en place d'un indicateur de substitution de biodiversité incluant le paramètre « perméabilisation » ?

ECOLO : Bien entendu. On a toujours dit qu'il valait mieux que la Woluwe sorte de son lit plutôt que les eaux sales des égouts... C'est aussi une exigence de santé publique.

LB : La vallée de la Woluwe est largement protégée en zone verte au PRAS. Le Collège s'est opposé au projet régional d'aménagement d'un parking sur le terrain situé au carrefour Neerveld-cours Paul Henri Spaak. Le projet de réaménagement de cet espace donne un prolongement à l'espace vert. Lors des réaménagements de voirie, à chaque fois que c'est possible, les services veillent à maintenir des zones perméables (zones en chiste, augmentation des parterres floraux ou arborés, etc).

MR : Cela peut également être une solution envisageable mais, cette dernière est plus pertinente en Wallonie qu'à Bruxelles car, pour être réellement efficace, elle doit s'opérer à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique tout entier.

PS : Oui

30. Quelle solution mettriez-vous en place pour avoir une déchetterie communale adaptée ?

CDH : Développer des synergies avec les Communes voisines disposant d'un tel dépôt. En effet, Il n'existe pas de terrain spontanément utilisable pour créer une déchetterie communale. Donc, négocier un accord inter-

communal avec WSP prioritairement ou avec une des communes limitrophes.

ECOLO : Pour suivre l'exemple de Watermael-Boitsfort et Auderghem qui ont su s'entendre, il est logique que la solution passe par une négociation sur la gestion d'une déchetterie commune avec Woluwe-Saint-Pierre sur le site actuel de celle-ci. Il faut ajouter que la localisation de cette déchetterie à la limite de WSL, à 500m du stade Fallon rend les choses aisées pour les habitants de WSL.

LB : Aucun terrain dont la commune est propriétaire ne répond aux prescriptions urbanistiques et environnementales pour créer une déchetterie communale permanente. Les autorités communales ont cherché une collaboration avec Woluwe-Saint-Pierre. La déchetterie de Woluwe-Saint-Pierre est trop intensément utilisée pour pouvoir accueillir la demande de Woluwe. Un projet a été envisagé avec la commune d'Etterbeek sur le site des anciennes casernes militaires. Sans être abandonné, ce projet n'est plus prioritaire pour la commune d'Etterbeek. Dans l'attente de trouver un partenariat avec une autre commune, éventuellement encouragé par la Région, les services techniques travaillent à l'organisation d'une collecte sélective complémentaire à celles organisées par Bruxelles-Propreté.

MR : Il convient tout d'abord de veiller à élargir les horaires d'ouverture de la déchetterie communale et à renforcer les équipes. Le MR s'engage à entreprendre les démarches nécessaires avec les communes limitrophes, notamment Woluwe-Saint-Pierre, pour localiser et mettre en place une déchetterie commune.

PS : Identifier un site capable d'accueillir une déchetterie permanente et davantage accessible en terme d'horaire.

31. Quelles sont les mesures envisagées 1. pour améliorer l'entretien des zones non loties ou laissées à l'abandon, 2. pour nettoyer régulièrement les lieux où se déroulent les marchés ou fêtes immédiatement après l'activité en question (et en particulier le samedi ou le dimanche et jours fériés) ?

CDH : 1. Si elles sont privées, ce n'est pas du ressort communal. Pour les terrains communaux ou publics, une solution est de les clôturer mais cela coupe des cheminements naturels des piétons et limite les espaces accessibles donc c'est peu souhaitable. En tout état de cause, la commune ne peut laisser aller des terrains qui lui appartiennent et doit en assurer l'entretien. A nouveau, le public doit montrer l'exemple. La meilleure solution sera alors de mettre en place un cadastre pour recenser ces zones, et, par la suite effectuer un suivi informatique de leur entretien afin de vérifier quand elles ont été entretenues pour la dernière fois. 2. La problématique est différente selon que l'activité a lieu le samedi ou le dimanche car pour celles du samedi, l'espace public sera également utilisé le dimanche et il faut donc les nettoyer dès le samedi (même en soirée). Pour les activités organisées le dimanche, le nettoyage pourrait attendre le lundi et ne pas justifier un surcoût.

ECOLO :

1) La réglementation communale existe pour obliger les propriétaires à entretenir les parcelles non loties. La bonne gestion veut que ces règles soient appliquées

et que la volonté existe de conduire des inspections (cf. le cas récent av De Cuyper)

2) Il y a lieu de planifier des équipes d'intervention rapide en fonction des calendriers (cf Bonne gestion de la propreté communale).

LB : Un règlement-taxe a été voté pour établir une taxation par m² pour des terrains laissés à l'abandon. Dans plusieurs cas, la commune adresse des avertissements aux propriétaires des terrains concernés. L'obligation de clôturer les terrains non bâtis permet de lutter contre les dépôts clandestins et autres manques d'entretien. Ainsi, la commune a obtenu de la Région la clôture du terrain Jacques Brel. D'autres propriétaires privés ont suivi. Pour certains terrains particulièrement grands, il est moins aisé d'obtenir des propriétaires ce type d'investissement.

Lors de chaque événement festif important, une équipe de la propreté publique est prévue et travaille, si nécessaire, les samedis, dimanches et jours fériés. Il en est ainsi à la braderie de l'avenue Georges Henri et pour tant d'autres activités sur la commune. De surcroît à la belle saison, chaque dimanche, une équipe de la propreté publique veille à relever les poubelles des lieux les plus fréquentés et effectuent le nettoyage des lieux. Cette politique a porté ses fruits, notamment pour l'entretien du square de Meudon le week-end.

MR : Les zones non loties doivent être maintenues en état dans le respect de la biodiversité et débarrassées des déchets éventuels. Pour les fêtes, mettre des petits containers (tri sélectif) à disposition et les vidanger régulièrement afin que le public puisse déposer les déchets sans trouver des poubelles pleines. De manière plus générale, il conviendrait de renforcer les équipes de nettoyage et d'élargir leurs horaires de travail afin qu'elles puissent intervenir le week-end dans les espaces fort fréquentés.

PS : Une meilleure attention des services communaux sur ces deux problématiques.

32. Comment comptez-vous protéger définitivement le parc de Roodebeek de toute extension de bâtiments ? Comment pouvez-vous également protéger les abords des parcs (maintien d'une ceinture verte). ?

CDH : Le parc de Roodebeek est doublement protégé, d'une part par les prescriptions de la zone de parc du PRAS et d'autre part par le classement dont il fait l'objet et qui oblige tout projet dans sa zone de protection à un avis de la Commission régionale des Monuments et des Sites. Il est hors de question qu'un quelconque projet ne respectant pas ces doubles conditions soit défendu par la commune.

ECOLO : Le statut de différentes sections du parc est actuellement différent. Une demande de classement de l'ensemble a été déposée pour le Parc de Roodebeek. Après cela, il ne sera plus possible d'y faire des modifications en matière de constructions. Au-delà, il est souhaitable de mettre en place une véritable gestion en continu de ce parc et un règlement quant à son usage par les mouvement de jeunes, classes scolaires et autres.

LB : Le Collège a demandé le classement du parc de

Roodebeek, ce qui aura pour effet d'interdire la construction de tout nouveau bâtiment. De surcroît, dans le cadre de rénovation/extension de Princes Paolaschool, les pavillons situés dans le parc Roodebeek seront démolis. Après la rénovation du parc de Roodebeek et du parc Neerveld, le Collège lancera le projet de rénovation du parc des sources et d'une partie du parc Malou, notamment pour la réhabilitation des étangs. Une négociation avec Bruxelles-Environnement est en cours à ce propos.

MR : Le MR s'engage à prendre les mesures de protection légales nécessaires pour préserver l'intégralité du parc de Roodebeek.

PS : Par un moratoire sur les constructions, tout en gardant en tête les besoins de l'école communale Princesse Paola vu les perspectives de croissance démographique en Région bruxelloise.

33. Pensez-vous que l'utilisation plus généralisée des plantes indigènes dans les arrangements floraux communaux est souhaitable ou même devrait être obligatoire? Quelle est votre point de vue à propos du remplacement plusieurs fois par an des plantes annuelles dans les arrangements floraux ?

CDH : Oui, c'est souhaitable. Quelle est votre point de vue à propos du remplacement plusieurs fois par an des plantes annuelles dans les arrangements floraux ? C'est quelque chose de positif, le travail des jardiniers communaux est apprécié de tous, mais il faut également en cette matière aussi tenir compte du fait que notre commune se situe dans une démarche d'A21L.

ECOLO : Cela fait des années qu'Ecolo intervient au Conseil communal pour réclamer une gestion raisonnée et durable des «embellissements» floraux en voirie : végétation vivace et indigène, entre autres. La politique actuelle est coûteuse et mobilise des ressources humaines qui pourraient être affectées à d'autres tâches d'entretien qui font tristement défaut (ex : parc de Roodebeek, parc des Sources...).

LB : Les décorations florales réalisées par le service des Jardins publics sont largement appréciées par les habitants et ce service reçoit de très nombreuses félicitations. Lors des réaménagements de petits espaces verts (square Bisman, square Cerisiers, Konkel, ...) à chaque fois, le service des Jardins publics a généralisé les plantations indigènes. Par contre, conformément aux demandes des habitants, certaines décorations florales de saison sont maintenues, comme ça se pratique dans beaucoup de villes.

MR : L'utilisation de plantes indigènes doit être préférée. Les arrangements floraux sont largement appréciés par nos concitoyens. Cela entraîne évidemment un coût (personnel – serres – matériel). C'est par conséquent une question de priorité en matière d'affectation budgétaire. Le MR est prêt à entamer le débat qui n'a par le passé jamais eu lieu.

PS : Oui, le choix de végétation durable et indigène doit-être privilégié.

34. Quelles actions prioritaires devraient être menées dans le cadre de l'Agenda 21 ?

CDH : Il est en effet difficile de répondre à cette question sans connaître les conclusions de l'étude communale avec subside régional réalisée durant cette législature. Cela doit être déterminé dans le cadre du groupe Agenda 21 qui doit être relancé, et ce en concertation avec la population, car nous avons le sentiment d'un grand gâchis, notamment par rapport à la participation citoyenne. Par ailleurs, un audit intégral et exhaustif des bâtiments communaux au sens large (y compris écoles, CPAS, salles communautaires...) devrait être mené dans le cadre des suites de l'A21. Les mesures correctrices imaginées, encouragées, concrétisées...

ECOLO : L'Agenda 21 local est fondamentalement un processus participatif et il faut tenir compte en premier lieu de ce que les habitants ont souhaité. La conduite du processus ces dernières années est une négation de l'esprit de ce plan et les habitants l'ont compris en n'y participant plus dès lors que les responsables communaux ont témoigné de leur désintérêt manifeste. La priorité est de rétablir la participation pour reprendre le travail dans des conditions correctes et respectueuses. C'est ce qu'Ecolo proposera si les électeurs nous en donnent les moyens.

Par ailleurs et pour avancer malgré tout sur le chemin du développement durable, Ecolo a proposé et fait passer au conseil communal, l'entrée de la commune dans le circuit du commerce équitable et celui des communes écodynamiques ; la récupération des bulbes des serres communales au profit des habitants ; une résolution, en 2010 sur les poubelles sélectives ; une meilleure prise en compte du rendement des chaudières communales lors du remplacement de celles-ci ; une meilleure appréhension de l'aide communale en matière de coopération internationale ; l'adaptation via nos amendements du règlement communal sur les parcelles potagères communales...

LB : Le Collège a arrêté ses priorités en ce qui concerne l'Agenda 21. Cf liste ci-après. Elles sont soumises dans un premier temps à une cyber enquête, ainsi que l'a imposé le comité d'accompagnement composé des représentants des services régionaux. En application du code de la participation, une deuxième consultation s'effectuera dans le cours de cette fin d'année.

1. Environnement

- Amélioration de la mise en valeur et de la visibilité des différents espaces verts de la commune.
- Poursuite et intensification des efforts déjà entrepris en matière de gestion différenciée.
- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics en matière d'électricité.
- Conduite d'opérations de sensibilisation des habitants, des écoles, des associations para-communales au tri de TOUS les déchets.

2. Territoire

- Réalisation d'un inventaire des mesures préventives/projets/initiatives communales déjà mises en place récemment ou en voie de l'être prochainement en vue d'atténuer les effets des inondations.

3. Social

- Systématisation de la mise en place des principes de la restauration collective durable (RCD) et des critères de l'alimentation durable, notamment dans les cantines communales.

- Augmentation du nombre de logements moyens communaux, notamment par le biais de la réaffectation de bureaux ou de biens communaux
- Renforcement et promotion à l'extérieur des projets de coopération au développement et de solidarité internationale existants.
- Poursuite du soutien aux actions financières ponctuelles en matière d'aide d'urgence, de soutien à des associations d'aide humanitaire, etc.

4. Economie locale, emploi et consommation durables

- Offre d'un accompagnement toujours plus efficace aux demandeurs d'emploi de WSL, via les diverses initiatives de la Maison de l'Emploi, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'aide à la personne.
- Promotion des produits issus du commerce équitable.

5. Gouvernance

- Développement d'une réelle politique d'évaluation du personnel communal.
- Poursuite de l'organisation d'un événement phare récurrent relatif au développement durable, comme le Festival du Développement Durable, en faisant de celui-ci un modèle d'événement durable.

MR : Sans conteste disposer d'audits énergétiques – fiables – de l'ensemble des bâtiments communaux (y compris écoles et bâtiments du CPAS) qui doit servir de base à un programme d'investissements pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments. De manière générale, il conviendrait de promouvoir l'Agenda 21 – trop souvent méconnu – auprès des habitants et de les sensibiliser aux enjeux du développement durable.

PS : L'agenda 21 a déjà été mis en œuvre au sein du CPAS dont le président appartient au PS

Dans ce cadre, celui-ci a initié :

- L'usage du vélo pour le personnel
- La création d'un GASAP se réunissant sur le parking du CPAS
- Des concertations sont actuellement en cours avec les résidents de la maison de repos devant déboucher sur un plan d'action qui sera rendu public en octobre 2012.

Nous souhaitons mettre en œuvre la même dynamique au sein de l'administration communale durant la prochaine législature.

Transversalité

35. Etes-vous favorables à la restauration des commissions consultatives, avec la participation d'habitants motivés ?

CDH : Oui, ces commissions apportaient de l'information aux citoyens, aux élus permettaient des réflexions quant à des mesures possibles, mettaient sur pied des projets, proposaient des règlements ou des modifications à ceux-ci. La commune a perdu une richesse en complète contradiction avec la volonté officiellement affichée de rapprocher le citoyen du politique. Le débat de type politique y était de plus quasi totalement absent et le consensus souvent de règle.

Il faut toutefois reconnaître que toutes les compétences scabinales ne permettent pas l'organisation de tel-

les commissions ou avec une fréquence identique.

ECOLO : Bien entendu ! Pour ne pas faire preuve de naïveté, il faut aussi reconnaître que les commissions « Désir » ne fonctionnaient pas toujours correctement.

Celles qui existaient précédemment n'auraient jamais dû être supprimées et il serait bon d'en créer de nouvelles (participation et communication, jeunesse, culture...)

LB : La question est imprécise. Qu'est-ce qu'un « habitant motivé ». Qui choisit cet habitant, selon quels critères? Dès lors, il est impossible de répondre à la question.

MR : Oui, nous soutenons des commissions consultatives car elles constituent un excellent moyen d'évaluer les politiques communales et de rectifier le tir si nécessaire. Le MR souhaite également que les représentants des classes moyennes et des commerçants y soient associés dans les matières qui les concernent.

PS : Nous estimons que le nombre et le découpage thématique de celles-ci doit être revu et permettre d'aboutir à un nombre limité de commissions consultatives réellement représentatives des habitants de la commune.

36. Pouvez-vous préciser comment vous voyez les rôles des gardiens de la paix (stewards) : missions, verbalisations, prévention, limites, etc ?

CDH : Leurs missions et leurs tâches doivent évoluer et se diversifier, tout en restant strictement dans les limites de la loi de 2007 et de la circulaire de mai 2010.

Leur rôle en matière de prévention d'incivilités et d'éducation pourrait être plus actif, en développant notamment l'aspect de médiation de ces agents (en leur proposant également des formations supplémentaires) par exemple en matière de conflits de voisinage, etc.

Il faut aussi renforcer leurs missions de prévention avec de nouvelles tâches : par exemple en apposant un message d'avertissement sur les pare-brises des véhicules en stationnement infractionnel (gênant pour les piétons et cyclistes, places réservées aux personnes handicapées, etc.), en assurant une sécurisation accrue aux abords des stations de métro, etc.), en matière d'urbanisme, etc.

Enfin, il est positif que notre Commune soit dotée de « Gardiens de la Paix-Constatateurs », chargés de la et verbalisation de certains comportements inciviques ou qui portent atteinte à l'environnement, permettant une meilleure lutte contre ceux-ci.

Voir également nos réponses à la question 48.

ECOLO : Les gardiens de la paix ont vocation à jouer un rôle plus actif qui doit aussi passer par la formation et la motivation de leur rôle. « Etre les yeux et les oreilles » ne suffit pas ! Toutefois, ils ne sont ni des éducateurs de rue ni des policiers. Leur rôle doit rester préventif et éducatif. Pour être efficaces, il y a lieu aussi de veiller à leur donner des moyens de communication et d'alerte efficaces.

LB : Les statuts et les missions des gardiens de la paix sont prévus par la loi. Seuls certains d'entre-eux peuvent être, conformément à la loi, des agents constatateurs des incivilités. Leur mission a été étendue à la surveillance des infractions en matière d'occupation du

domaine public. Il pourrait l'être au contrôle du stationnement gênant dès lors que la loi le permettrait. De surcroît, le Collège a décidé une réorganisation des services de gestion de l'espace public sur la base de 7 quartiers. Les gardiens de la paix viendront davantage en soutien du travail effectué par les équipes d'entretien (voirie, propreté public, jardins publics...).

MR : Les gardiens de la paix assument des missions essentielles en matière de sécurité et de propreté. Ces missions se déclinent de plusieurs manières :

- la sensibilisation du public à la propreté, la sécurité et à la prévention de la criminalité : prévention des vols de et dans véhicules, prévention des vols à la tire, prévention des vols de vélos, prévention des vols à l'étalage, prévention de cambriolages, etc. ;
- l'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie. Ils exercent une surveillance publique non policière. Cette surveillance se traduit notamment par une présence visible dans les quartiers et les contacts avec la population. Leur rôle d'information des services compétents peut se décliner de différentes manières : éclairage public défectueux, mobilier urbain vandalisé, graffitis, panneaux de signalisation endommagés, etc. ;
- l'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique (sensibilisation des conducteurs au code de la route) ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées ;
- l'exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'événements organisés par les autorités ;
- la constatation d'infractions aux règlements et ordonnances communaux qui peuvent exclusivement faire l'objet de sanctions administratives et au règlement communal de redevances (occupation du domaine public par les terrasses dans le secteur horeca, propreté etc.)

Pour les MR, les gardiens de la paix constituent un élément à ne pas négliger dans la gestion de la sécurité et de la propreté de la commune.

PS : Les missions des gardiens de la paix, tout comme les missions de la police, sont définies légalement et réglementairement par l'Etat fédéral. La marche de manœuvre de la commune est donc limitée.

Nous prôtons cependant une collaboration renforcée entre les services gardien de la paix et la zone de police, chacun d'eux étant un acteur essentiel dans les politiques de préventions et de sécurités.

Un plus grand nombre d'agent constatateur au sein des gardiens de la paix permettra aussi d'améliorer le mécanisme et l'application des sanctions administratives communales.

Logement

37. Etes-vous favorables à la perception de taxes sur les logements vides ?

CDH : Oui, pour les logements qui sont vides sans bonne raison depuis un certain temps. (ex : pas pour les personnes âgées placées qui laissent leur meubles dans leur habitation, etc.)

ECOLO : Oui. Elles existent déjà.

LB : La commune a décidé de ne pas exercer la compétence de taxation sur les logements vides, pour laisser cette compétence à la Région comme celle-ci le souhaitait. Par contre, la commune a établi un règlement-taxe sur les immeubles abandonnés.

MR : Oui. La taxe sur les logements vides existe déjà.

L'arsenal fiscal communal est d'une ingéniosité sans borne. Les difficultés budgétaires des villes et communes pourraient les inciter à adopter de nouvelles taxes frappant le logement ou d'augmenter les taux (additionnels au précompte immobilier par exemple). Le MR privilégiera toujours une politique qui ne vise pas à alourdir la fiscalité immobilière, sauf pour les immeubles et terrains non-occupés dans un but spéculatif.

PS : Oui.

38. Faut-il valoriser les terrains communaux pour développer le logement moyen ?

CDH : Oui et uniquement à ce type de logement. Les SISF ont encore quelques disponibilités foncières pour faire du social ou du mixte (social/moyen) et les privés ne vont faire que du standing qui se vend bien, par ailleurs.

ECOLO : Evidemment et pourquoi pas créer également des zones mixtes (logements sociaux et moyens). Il faut permettre aux jeunes ménages dont les parents habitent la commune de s'y établir également. Nous devons cependant éviter de construire à tout prix et trouver un équilibre qui ne génère pas une pression automobile accrue et en aucun cas porter atteinte aux espaces verts désignés comme tels. En outre, les nouveaux quartiers doivent offrir un cadre de vie comparable à celui qui existe dans les quartiers plus anciens : venelles, espaces de jeu, espaces verts...

LB : Le collège a lancé un vaste programme de construction de logements moyens sur le terrain situé au coin de l'avenue de l'Athénée Royal et de l'avenue de Neerveld. La procédure de marché public est lancée et le promoteur chargé de développer ce projet sera désigné avant la fin de cette année. La procédure est irréversible. 80 à 100 logements moyens seront construits, soit un doublement du nombre de logements dont la commune est propriétaire. Un deuxième projet déjà à l'étude, en fonction des terrains disponibles. Le prochain Collège devra choisir le lieu d'implantation.

MR : Oui. Le développement du logement moyen – celui qui incite les jeunes à ne pas s'exiler en périphérie – doit être une priorité.

Pour un certain nombre de terrains, le coût de l'équipement (voiries, espaces publics, espaces communautaires) est important. Il constitue un frein à la création de logement. La mise en œuvre de ce patrimoine oblige des investissements propres impossibles à consentir par les opérateurs publics ce qui entraîne l'abandon de nombreux projets.

Dans de telles situations, le MR propose la généralisa-

tion de Partenariats Public-privé (PPP) et la mise en œuvre des projets sous forme de marché de promotion. La charge des équipements est alors imposée à l'opérateur privé qui reçoit la propriété des surfaces affectées aux logements privés. L'opérateur peut construire, à la fois, du logement privé et du logement public dans une proportion à déterminer avec la Société de logement en fonction d'une série de critères à établir (pourcentage de logements publics dans la commune, accès aux transports en commun, coût des équipements, etc.). Les subventions régionales pour la construction des logements publics sont transférées à l'opérateur privé en fonction de l'évolution des travaux (ce qui garantit une réalisation parallèle du projet) et la gestion des espaces publics et/ou communautaires est assurée par les communes.

PS : Oui, tout en garantissant une certaine mixité sociale.

39. Faut-il soutenir la réaffectation des bureaux en logements ?

CDH : Oui, mais n'imaginons pas que tous les immeubles de bureaux sont reconvertibles. Il ne faut pas oublier non plus des reconversions en équipements publics (écoles par exemple).

ECOLO : Oui, le nombre de terrains à construire n'étant pas extensible, le développement de logement par ce système doit être encouragé. Cela permet d'éviter le grignotage des espaces verts

Nous avons proposé au Conseil Communal – hélas sans succès - que la nouvelle taxe sur les bureaux inoccupés (qui rapporte énormément d'argent à la commune : + de 2M d'euros par an !) soit consacrée à la réhabilitation de bureaux en logements.

LB : Oui et le Collège a déjà obtenu de plusieurs propriétaires d'immeubles de bureaux leur reconversion en logements, notamment dans le quartier Marcel Thiry.

MR : Oui. Le logement – pour tous – doit être un axe fort de la prochaine mandature communale.

Problématique particulière à chaque commune, mais, de manière générale, on peut évoquer une nécessaire mixité des fonctions (habitat, commerce, loisir, espace vert, etc.) nettement plus propice au développement harmonieux des villes et communes.

PS : Oui.

40. Faut-il vérifier si le nombre maximum de m² de bureau, commerce, service ou autre est dépassé dans les immeubles de logement. ?

CDH : Oui, pour les nouveaux permis, cela paraît une évidence. Pour les autres, cela n'a de sens que pour les bâtiments datant d'après l'approbation du PRAS 2001 donc un nombre assez réduit probablement. C'est sans doute beaucoup d'énergie dépensée alors que d'autres besoins sont plus fondamentaux.

ECOLO : Oui, et exiger de corriger la situation s'il y a lieu.

LB : La loi doit être respectée mais le contrôle n'est pas toujours aisé car, faute de consentement des propriétaires ou occupants, l'accès aux propriétés privées

n'est pas autorisé. Dès lors, le service de l'urbanisme n'est pas toujours habilité à constater certaines infractions.

MR : Oui, les abus doivent être sanctionnés mais pas de chasse aux indépendants

PS : Oui.

41. Etes-vous favorables à la création d'un observatoire du logement ?

CDH : Oui, à condition qu'il...observe !

ECOLO : Cet observatoire existe mais il faut le rendre plus efficace. En effet, promis dans le programme de politique générale de la majorité, celui-ci a été lancé avec un an de retard (suite à une de nos interpellations le 12 novembre 2007) et en une législature n'a réussi qu'à s'intéresser à deux micro quartiers de toute notre commune. Il est urgentissime de lui donner l'impulsion qu'il mérite.

LB : L'observatoire du logement est créé. Il a réalisé un travail important dans le quartier Georges Henri, selon bilan ci-joint. Ce travail est exploité tant par le service de l'urbanisme que par d'autres services dans le cadre du plan de revitalisation de l'avenue Georges Henri. Ce travail sera étendu à d'autres quartiers.

Depuis le mois de mai 2010, l'observatoire se met en place.

Entre mai 2010 et avril 2012, trois îlots de la zone Georges Henri étaient recensés et 10 autres encours de recensement.

Il a été demandé à l'observatoire de progresser plus rapidement et une troisième personne est venue apporter un soutien logistique.

Au 30 mai 2012, tous les îlots allant à l'avenue Georges Henri étaient recensés.

Depuis, le service commence à mettre en œuvre le résultat de ses investigations à savoir:

- écrire aux habitants qui ne respectent pas la législation en matière de numérotation des immeubles et renseignements à faire figurer sur les sonnettes et/ou sur les boîtes aux lettres;
- la vérification auprès du service de l'Urbanisme de la concordance entre les permis délivrés et le constat terrain;
- la vérification auprès du service de la population et de la police de la concordance entre le fichier de la population et la réalité constatée;
- la vérification auprès du service de la mobilité des immeubles dépourvus de n° de police;
- la vérification des commerces/bureaux qui ne sont pas dans le fichier des classes moyennes.

Le travail qui consiste à relever les anomalies se poursuit.

MR : Le MR y est favorable sous réserve que ses missions soient clairement définies et que les moyens nécessaires y soient affectés. Il devrait réunir les représentants politiques, les sociétés de logement sociaux, le CPAS et le milieu associatif. Le MR veut également créer un guichet unique d'information de l'offre de logement et des conditions d'attribution des logements moyens et sociaux.

PS : Oui.

Patrimoine

42. Etes-vous favorables à l'établissement d'un relevé du patrimoine à WSL ?

CDH : Oui, si cela n'existe pas encore, ce serait assez incroyable ! De plus les compétences sont là tant au niveau du musée communal que de l'asbl Wiluwa ou autres.

ECOLO : Un service du patrimoine a été installé pendant la législature et nous soutenons son travail. Celui-ci doit à présent être programmé plus précisément et densifié.

Par ailleurs, nous proposons de valoriser – enfin – l'important patrimoine artistique que possède la commune dont l'inventaire vient d'être terminé. Il faut à présent qu'il soit accessible au public de manière permanente (sur demande) et ponctuelle (via des expositions thématiques).

LB : La question n'est guère précise. Nous supposons qu'il s'agit du patrimoine architectural remarquable. Nous prenons l'engagement de créer une prime communale à l'entretien et à la rénovation du petit patrimoine qui permet de préserver l'authenticité du patrimoine architectural.

MR : Oui mais il doit avant tout viser à la sauvegarde du patrimoine et ne pas être un nouvel arsenal sanctionnateur. Le MR veut également établir un plan lumière qui mette en valeur le patrimoine.

PS : Oui, ainsi qu'à une classification de celui-ci par quartier, époque, style afin de permettre sa prise de connaissance par le citoyen plus agréable.

Participation

43. Pensez-vous qu'il faille rajouter dans le code de la participation un point qui permet aux habitants de réclamer l'organisation d'une réunion sur un thème pour autant qu'un certain nombre (à définir) de personnes se manifestent pour cette réunion ?

CDH : Oui, un pouvoir politique attentif aux besoins de sa population devra toujours répondre favorablement à une telle demande.

ECOLO : Oui. Pour Ecolo, le code de la participation était bien modeste et retenu dans ses ambitions et doit aller au-delà de ce qui existe. La participation, c'est bien plus que l'information ou la consultation selon les formes légales comme formulé actuellement. De plus, dans la réalité des faits, elle est à géométrie variable et s'applique très variablement selon les quartiers (ou pas du tout). L'addition d'un Conseil Consultatif qui ouvrira aux représentants de la population la possibilité de s'exprimer sur leurs attentes réelles est indispensable pour corriger l'arbitraire.

LB : Pas d'objection.

MR : Les autorités communales (le Bourgmestre et les échevins) doivent pouvoir à bref délai organiser une telle réunion à la demande d'habitants. Cela fait partie intégrante de leurs missions. Prévoir ce principe dans texte légal ou réglementaire n'aurait pour conséquence que de rendre les choses moins souples et certainement plus compliquées pour les citoyens non avertis.

PS : Oui, il faut cependant être attentif à ce que le nombre défini soit substantiel afin de ne pas dévaloriser ce type de participation citoyenne.

44. Comment comptez-vous assurer la transparence et le libre accès aux informations sur l'environnement (voir directives européennes en la matière), et, à quel prix ?

CDH : Via la création d'un guichet unique, via des séminaires de formations organisés par exemples avec d'autres communes ou avec la région, via des fiches didactiques sur Internet ou papier.

ECOLO : Nous ne voyons pas pourquoi une telle information devrait faire l'objet de rétention. Quant à l'accès, il doit être libre de consultation. L'obtention de copies de documents doit être au maximum le prix coûtant, mais il faut envisager des prix subsidiés dans certaines circonstances.

Ecolo propose la réalisation d'un tableau de bord de l'environnement local dans ses différents aspects en vue de mettre progressivement en place un plan d'améliorations environnementales pour corriger les points jugés négatifs par les habitants. Ce tableau de bord établira un état des lieux dans différents domaines et fera l'objet d'un rapport annuel permettant à chacun de mesurer les progrès ou les dégradations additionnelles constatés durant la période de référence.

LB : Le libre accès à l'information est déjà une réalité au sein de l'administration communale et ce, conformément à la législation en vigueur. Cet accès est gratuit, à l'exception des copies de documents qui sont facturées au prix coûtant.

MR : C'est le type de service qui peut être offert par le guichet énergie de l'administration communale. Ce genre d'information doit également être présenté d'une manière claire et synthétisée sur le site Internet de la commune.

PS : En étudiant, au préalable, ce qui se fait déjà actuellement dans les autres communes bruxelloises en la matière avant toute décision sur les modalités pratiques à adopter.

45. En matière d'information lors des enquêtes publiques en urbanisme et en environnement, êtes-vous favorables à l'obtention par les habitants des copies au prix coûtant.

CDH : Oui, la commune doit, bien évidemment fournir toutes les informations à prix coûtant, c'est-à-dire, le prix que n'importe quel citoyen paierait dans un magasin de photocopies. Nous sommes également favorables à la distribution d'un toutes boites annonçant, dans un périmètre à définir, le début d'une enquête publique ou via le wolu-info quand il s'agit d'enquêtes dépassant le caractère local du quartier.

ECOLO : Oui, le coût actuel est inacceptable. En outre, il n'y a plus aujourd'hui d'obstacle à ce que toutes les informations soient disponibles sur le site communal, dont notamment les plans détaillés pour les aménagements de voirie.

Le cas échéant, il faut envisager des prix subsidiés dans certaines circonstances, par exemple pour tenir

compte de la situation sociale des demandeurs. Par ailleurs, nous estimons que quand on parle de « prix coûtant » il ne faut pas intégrer dans celui-ci le temps de travail des employés communaux, qui sont au service de la population.

LB : La photocopie des documents est effectuée au prix coûtant. Ce prix est fixé par le règlement-taxe et tient compte des différents coûts (papier, amortissement des machines et personnel).

MR : Oui pour les projets publics mais il est surtout indispensable que les habitants puissent recevoir une copie des projets par voie électronique. Les projets importants tels que celui de la rénovation de la place Saint-Lambert devraient par ailleurs être publiés sur le site Internet de la commune. Cela engendrerait un gain de temps pour les fonctionnaires du guichet urbanisme et des déplacements inutiles pour les habitants.

PS : Oui.

46. Seriez-vous prêt à mettre des panneaux d'affichage à la disposition des comités de quartiers afin qu'ils puissent informer les habitants de leurs diverses activités ?

CDH : Oui, de même qu'une page sur le site Internet de la Commune.

ECOLO : Oui, ce serait une belle avancée citoyenne dans les quartiers. Nous faisons confiance aux comités de quartier pour s'entendre et faire des propositions sur une procédure pratique qui reste gérable. En fin de compte, internet est probablement l'une des meilleures solutions à condition de mettre des accès gratuits (bornes) à disposition des ceux qui ne disposent pas d'accès à domicile.

LB : Le journal communal « Wolu-Info » dont les habitants apprécient particulièrement la qualité de l'information, donne déjà une information très complète de la vie associative locale. Le Collège a décidé de limiter la présence de panneaux publicitaires ou autres en voirie. A l'époque des technologies modernes, l'affichage sur panneau est une mode de communication subsidiaire.

MR : Oui mais ils doivent être esthétiques et bien intégrés dans les quartiers. Le MR promeut l'implication active des comités de quartiers qui sont des relais d'information entre les habitants et la commune.

PS : Nous sommes plutôt favorables à un espace réservé dans le journal communal et sur le site internet de la commune.

Sécurité

47. Etes-vous favorables à la création d'antennes de police décentralisées ?

CDH : Oui, nous y sommes favorables là où cela s'avère nécessaire si cette solution permet d'assurer une meilleure sécurité.

ECOLO : Ces antennes ne devraient pas être une structure lourde. Elles constitueraient un bel outil de dissuasion et donc de prévention dans certains endroits, comme certaines stations de métro, au shopping, sur le site de l'UCL ...

D'autre part, l'essentiel reste la présence effective sur le terrain et la priorité affectée aux tâches de présence dans chacun des quartiers par les agents qui leurs sont affectés.

LB : La construction d'un nouveau commissariat de police afin de réserver un meilleur accueil à la population est prévue. A la brigade canine située avenue Andromède, une permanence par les inspecteurs de quartier est organisée, chaque lundi. Cette permanence pourrait être étendue. Vu l'étendue du territoire de la commune, le besoin est moins de créer des antennes de police qui mobilisent du personnel à demeure, que de renforcer les services de surveillance du territoire. Ainsi, l'effectif de la brigade cycliste a été multiplié par 3 (de 5 à 15), au cours de ces 6 dernières années. L'effectif de la brigade canine a été renforcée, ainsi que celui des patrouilles de surveillance. C'est ce travail qui porte ses fruits puisque les statistiques de délinquance à Woluwe-Saint-Lambert montre une baisse sensible des faits, toutes catégories confondues.

MR : Oui, sous réserve des disponibilités budgétaires. De manière générale, le MR est favorable à la création d'antennes de police assurant des délais d'intervention courts et efficaces accessibles à la population de jour comme de nuit ainsi qu'aux initiatives favorisant le développement d'antennes du type « Koban », mobiles et présentes dans le quotidien des quartiers y compris à partir de 20 heures.

PS : Oui à l'image des « Koban », tels que mis en place dans la Zone de Police Schaerbeek, Evere, Saint-Josse.

48. Etes-vous favorables à la création d'une équipe d'intervention spécifiquement dédiée aux petites incivilités et nuisances (tapage nocturne, dépôt clandestin, conflit de voisinage, ...) ? Dans ce cas, pourriez-vous vous assurer que cette équipe soit active aussi pendant les week-ends et jours fériés ?

CDH : Non, mais nous sommes pour une meilleure collaboration, concertation et répartition des tâches entre les services de police et les Gardiens de la Paix dans ces domaines, y compris le week-end et le soir.

En matière de tapage nocturne ou de certains conflits de voisinage, les Gardiens de la Paix, pourraient ainsi utiliser plus souvent leurs compétences de médiation, en étant éventuellement épaulés par les « Gardiens de la Paix-Constatateurs », qui ont un grand rôle à jouer pour lutter contre les atteintes à l'environnement.

ECOLO : Ecolo ne souhaite pas introduire de confusion ou de double emploi mais plutôt privilégier l'efficacité :

Tapage nocturne → mission de la police (en soirée + intervention de l'agent de quartier) ;

Dépôts clandestins ou déchets en rue → service de la propreté publique ;

Conflit de voisinage → médiateur communal ;

Cela n'exclut pas que tout habitant contactant la police ou les services communaux pour de tels sujets ne soit pas immédiatement transféré efficacement vers le bon service qui agira alors.

LB : Les patrouilles d'intervention de police effectuent

déjà ce type de travail. La majorité des appels au service de police se justifie pour des faits de vie privée, sans qu'il y ait nécessairement constatation d'actes délictueux. L'important est le travail du suivi qui y est réservé, notamment par les services de médiation. Aujourd'hui, le service de médiation de la police et le service communal de médiation ont renforcé leur collaboration et de nouveaux locaux leur seront affectés prochainement afin de mieux accueillir la population. La lutte contre toutes les incivilités dues à la malpropreté est confiée aux gardiens de la paix et au service de la propreté publique, avec des résultats probants.

MR : La lutte contre les incivilités et les nuisances constitue une priorité pour le MR.

Au niveau fédéral, le MR a exigé dans le cadre des négociations gouvernementales que le dispositif des amendes administratives soit amélioré, notamment en permettant aux communes d'augmenter le montant maximal des amendes administratives et à abaisser l'âge (de 16 à 14 ans) à partir duquel elles peuvent être imposées. Le MR a déposé une proposition de loi visant à renforcer le pouvoir des communes en matière de sanctions administratives. L'objectif est d'apporter une réponse rapide aux incivilités ou aux infractions « mineures » qui empoisonnent la vie quotidienne de la population. Via les sanctions administratives communales, nous avons les moyens de lutter plus efficacement contre l'impunité et la banalisation de la petite criminalité et des incivilités au quotidien.

Il est possible de prendre de nouvelles sanctions ou de renforcer les possibilités actuelles. Par exemple, nous sommes favorables au travail d'intérêt général : L'objectif est de corriger un comportement, de faire prendre conscience aux auteurs de la gravité de leurs actes et de permettre aux autorités communales de donner une réponse efficace et rapide aux cas d'infractions à leurs règlements et ordonnances. Cette sanction peut s'avérer plus utile que le paiement d'une amende. Réduire les délais de la procédure de sanction pour plus de réactivité et d'efficacité, et encore davantage lorsque l'auteur de l'infraction est pris en flagrant délit, constitue une autre possibilité d'améliorer la lutte contre les incivilités.

Dans la mesure où la lutte contre les incivilités et les nuisances constitue une priorité pour le MR, nous sommes favorables à l'élaboration d'un plan d'action spécifique concernant cette problématique et tout à fait disposés à examiner la possibilité de créer une équipe d'intervention spécifique.

PS : Nous sommes favorables à la création d'une équipe de médiation qui se rend, en première ligne, sur le terrain, disponible les soirs et week-end, sur le modèle d'Egrogos à Evere.

Si le(s) conflit(s) demeure(nt), la police doit intervenir rapidement afin de ne pas laisser pourrir une situation durant des années.

De plus, Il faut davantage d'agents de quartier visibles.

Enfin une seule médiatrice communale ne suffit pas.

Planification

49. Quelle serait votre politique de gestion des an-

ciens Plans Particuliers d'Affectation du Sol qui sont souvent en contradiction avec le RRU et/ou le PRAS ?

CDH : Il faut évaluer tous les PPAS qui couvrent le territoire communal. Ce travail aurait dû être fait dans le cadre du PCD. Le PRAS sera complètement revu une fois le PRDD adopté, il serait intéressant pour la commune de savoir avec précision ce qu'il faudrait garder dans nos PPAS et devrait ainsi être inclus dans le nouveau PRAS.

ECOLO : En effet, certains doivent être revus. C'est un gros travail, il faudrait commencer par l'identification des urgences et traiter celles-ci en priorité. Adapter les anciens PPAS avec le RRU et le PRAS pour qu'ils soient conformes est incontournable. Cela ne doit pas signifier pas que cela aboutisse à une situation plus laxiste.

LB : Le service de l'urbanisme a entamé un large travail d'évaluation des PPAS existants. La plupart d'entre eux seront modifiés. Ce travail sera coordonné avec celui de la révision du règlement communal d'urbanisme. Conformément à l'ordonnance régionale, le plan communal de développement est soumis à une procédure d'enquête spécifique organisée par cette ordonnance. Sous peine de vicier la procédure légalement organisée, le code de la participation ne peut être appliqué. Nous regrettons que la Région n'ait jamais adopté un code de la participation des citoyens, comme c'est le cas à Woluwe-Saint-Lambert.

MR : La multiplicité de plans qui se chevauchent voire se contredisent est une source d'instabilité juridique. Il faut tendre vers l'unicité planologique. Dans cette optique, le MR est en faveur d'une abolition des Plans Particuliers d'Affectation du Sol. En outre, les plans plus récents doivent être préférés aux plus anciens mais il importe d'articuler la nécessité d'une cohérence planologique au niveau régional avec la nécessité de tenir compte de la réalité du terrain de manière suffisamment précise et détaillée.

PS : Leur mise en conformité dès que possible avec le RRU et le PRAS.

50. Le Plan Communal de Développement qui a été récemment mis à l'enquête publique n'a pas été mis en œuvre dans le cadre d'une participation citoyenne. Qu'en pensez-vous ?

CDH : C'est une erreur majeure, C'était le document de planification par excellence pour tester une participation citoyenne active (et pas sur le modèle « parce qu'il faut » de A21L). Il faut qu'il soit mis en œuvre dans le cadre d'une participation citoyenne, et ce même si ce n'est pas une obligation légale.

ECOLO : Nous nous sommes abstenus au conseil communal plutôt que de voter contre un texte très imparfait, parce qu'il a néanmoins le mérite d'exister. C'est un instrument de planification mais le Collège aurait dû faire montre de plus de « pédagogie » citoyenne en invitant les habitants à en débattre.

MR : Le problème principal du PCD est qu'il est peu didactique et compréhensible pour les novices. Il aurait été judicieux de présenter ce plan lors de forums/ réunions de quartier afin que les habitants puissent ap-

préhender son utilité et évaluer son impact sur leur quartier.

PS : La mise à l'enquête publique du PCD va permettre au citoyen d'émettre ses remarques sur celui-ci.

Centre Démocrate Humaniste

Nous avons pu aborder, grâce au questionnaire de Wolu-Inter-Quartiers, diverses thématiques qui nous sont chères : logement, mobilité, prévention et sécurité, environnement, participation citoyenne, etc. Nous désirons maintenant brièvement mentionner trois autres « chantiers » essentiels pour le futur et la qualité de la vie dans notre Commune :

1. Répondre aux défis du boom démographique et du vieillissement de la population dans notre Région. Nous souhaitons notamment :

- **Créer des places supplémentaires dans les crèches communales et une Halte-garderie supplémentaire** pour les gardes occasionnelles.

- **Créer une maison de la famille et des générations** : Cet endroit convivial dont l'objectif est de soutenir et d'accueillir toutes les familles sera :

- un lieu d'information : formalités administratives, primes, crèches, écoles, stages, aide sociale, etc. ;

- un lieu d'activités pour les familles, qu'elles soient organisées par des associations ou par des habitants de notre commune ;

- un lieu de soutien à la parentalité, pour aider les familles confrontées à des difficultés ;

- un lieu intergénérationnel qui favorise les activités enfants- adolescents- aînés, ou centralisera d'autres initiatives intergénérationnelles comme « l'échange aide aux seniors contre location de chambres d'étudiants » (en collaboration avec les asbl actives dans ce domaine, les universités et hautes écoles présentes à et à proximité de Woluwe-Saint-Lambert).

- **Améliorer le quotidien des seniors** :

- En lançant diverses initiatives permettant aux seniors actifs de valoriser leur dynamisme ainsi que leurs compétences et expériences ;

- En soutenant les seniors plus dépendants et leur entourage, notamment par la création d'une maison de répit.

2. Encourager et soutenir les initiatives privées. Elles contribuent à améliorer la qualité de la vie et la solidarité dans notre Commune, que l'on parle d'initiatives sportives, culturelles, sociales, issues des Comités de quartier, d'un groupe d'habitants ou des mouvements de jeunesse.

3. Jouer un rôle plus actif en matière d'économie et d'emploi. Nous souhaitons par exemple :

- Lancer un véritable « plan d'action » au commerce de proximité, car ils jouent un rôle important en termes de cohésion, d'animation et de service à la population.

- Mettre sur pied un « mentorat d'affaires » qui permettra à de jeunes ou nouveaux entrepreneurs (les "mentorés") de bénéficier des conseils, des idées et de l'expérience de professionnels compétents et expérimentés (les "mentors").

- Centraliser sur le site Internet de la Commune les offres d'emploi disponibles dans notre Commune, afin de permettre aux habitants qui recherchent un (nouvel) emploi de peut-être le trouver dans la Commune, ce qui aura également un impact positif en matière de mobilité et de confort de vie.

Retrouvez le détail et l'ensemble de nos propositions dans notre programme, sur le site www.woluwe2012.be

ECOLO-GROEN

S'il y a un domaine sur lequel nous souhaitons insister pour nous démarquer de la pratique actuelle dans notre commune, c'est la démocratie locale dans ses aspects de participation.

Nous souhaitons développer et renforcer la participation pour permettre à chacun qui le souhaite d'être informé et de prendre part à la vie communale. La participation ne se décrète pas, ne s'improvise pas, elle se construit de manière sincère et réfléchie. Elle permet aux citoyens d'être associés aux projets et décisions en préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet ayant un effet significatif sur la vie d'un quartier ou de la commune en veillant à s'entourer du support adéquat, interne ou externe, pour l'animation et la gestion de la concertation. Elle permet, en bout de processus, aux élus de décider en toute légitimité, en s'appuyant sur un contrat de confiance renouvelé avec les citoyens.

Selon Ecolo-Groen, différents moyens devraient être déployés pour permettre une meilleure participation citoyenne et pour aller au-devant des attentes des habitants :

- Remettre en place les Conseils consultatifs (urbanisme, mobilité, aînés et initiatives intergénérationnelles, jeunesse, santé, solidarité internationale, environnement- propreté publique espaces verts...) qui ont été supprimés par l'actuelle majorité.
- Faire émerger des pratiques permettant à tous de participer à la vie communale. Les horaires des réunions doivent en tenir compte et le cas échéant, il faudra offrir des facilités pour la garde des enfants ...
- Gérer ouvertement le bulletin d'information communal : revoir la publication de Wolu info et en faire un outil de communication plus transparent, en mettant en place un comité de rédaction pluraliste.
- Populariser les différentes possibilités de participation citoyenne dont le droit d'interpellation au Conseil communal et pour cela informer davantage les citoyens sur les points abordés aux Conseils communaux.
- Consulter les habitants sur les grandes orientations budgétaires, en leur permettant de se prononcer sur leurs priorités, dans une logique de budget participatif.

- Tenir compte des actions citoyennes et les inscrire dans un projet politique global (ex : les actions des Comités de Quartier).
- Créer une Maison ou un service de la participation et de la citoyenneté.

Et pour terminer par un exemple hautement symbolique des enjeux de la participation citoyenne à WSL, on citera la rénovation de la place Saint-Lambert. Cette place est un enjeu communal qui concerne tous les habitants: jeunes et moins jeunes, amoureux du plaisir

de vivre, commerçants, restaurateurs et clients, chacun pouvant tour à tour être l'un et l'autre... Nous voulons oser reporter une partie du parking en dehors de la place puisque telle est la cause des échecs successifs des projets élaborés depuis 2002. Nous soutenons la position des comités de quartier qui ont exigé la mise en place d'un processus de participation authentique. Le but? Créer un espace de vie urbain agréable à vivre et respectueux des différents usagers et dont nous et nos enfants profiterons pour les 30 à 50 ans à venir.

Mouvement Réformateur

Woluwe-Saint-Lambert, commune « open source » : Mise en réseau de l'information communale pour une participation citoyenne efficace

Toutes ces questions mettent en lumière un aspect primordial de la gestion communale : informer et faire participer les citoyens aux grands projets de la commune.

La démocratie participative est souvent un leurre. Il s'avère, en effet, que les citoyens soit ne sont pas correctement informés soit sont obligés d'entreprendre des démarches fastidieuses pour l'être.

Le MR est par conséquent décidé à accroître et à faciliter l'accessibilité des citoyens aux dossiers communaux. Cette mission incombe à l'administration communale sous la direction d'un échevin en charge de l'informatique et de la communication citoyenne.

Les grands projets urbanistiques et de travaux publics de même que les documents de référence tels que le règlement communal d'urbanisme et Plan Communal de Développement doivent être facilement accessibles via internet et présentés de manière pédagogique et synthétisée si nécessaire. Et pour ceux qui n'ont pas internet à domicile, des terminaux mis à disposition à la commune.

Le MR entend tirer profit des nouvelles technologies de l'information pour mieux informer le citoyen et promouvoir sa participation active à la vie communale :

1. Moderniser le site Internet de la commune
 - Mieux structurer le site Internet et faire en sorte que tous les documents de référence soient accessibles à la population.
 - Doter le site Internet d'un agenda communal complet et clair, y compris des travaux à venir.

- Intégrer un helpdesk communal online.
- Intégrer un module vidéos pour notamment visualiser les conseils communaux.

2. Mettre en valeur et étoffer le guichet virtuel pour permettre aux citoyens d'entreprendre les démarches administratives par voie électronique (acquisition de la carte riverain, changement de domicile...).

Au-delà du site Internet, le MR promeut la création d'une Maison de la Participation regroupant les services suivants :

Un service d'aiguillage administratif dont la mission est d'aider les habitants dans leurs démarches administratives auprès de la commune (à qui s'adresser, horaires des services, etc.).

Un service d'information: mise à disposition des publications communales; d'un répertoire communal; des dépliants des associations; d'un guide des sports et des promenades à vélo; de la liste des brocantes, marchés et braderies; de la liste des salles communales en location; d'un répertoire des commerces et de leurs spécificités, etc.

Une cellule « participation » dont l'objectif est d'impliquer les habitants dans les projets communaux et de soutenir les initiatives citoyennes de valorisation des quartiers et d'amélioration de la qualité de vie dans la commune : organisation de soirées d'information, présentation de projets communaux, mise à disposition de salles de réunion, expositions, appui aux projets de quartier.

Mieux informer, tirer profit des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour une participation active du citoyen tels sont les objectifs du MR avec au final un gain d'efficacité et d'opérationnalité et une utilisation optimale des deniers publics.

Parti Socialiste

L'aménagement de l'espace publique : un enjeu majeur pour Woluwe-Saint-Lambert

En 2006, le Parti socialiste s'est battu pour que le Square de Meudon devienne un lieu piéton, dynamique et convivial. Dans le même sens, le **réaménagement de la future Place Saint-Lambert doit être pensé en termes d'un véritable espace piéton. Permettre la multiplication des places de parkings en hiver ou lors de certains événements dénaturera cet espace qui doit être convivial et tourné vers le commerce de proximité.** Son aménagement définitif doit être pensé en termes de revêtement vert et perméable, favorisant la rencontre (bancs publics, fontaine, œuvres d'art), accueillant des terrasses et des événements culturels.

Parallèlement à cela, la redynamisation de l'avenue Georges-Henri, déjà entamée, doit demeurer

une priorité pour les années à venir (éclairage spécifique, larges trottoirs propres et en bon état, accès prioritaires pour les transports en commun, installation de parkings pour vélos, en concertation avec les commerçants et les propriétaires des bâtiments, enfouissement des bulles à verres,...). **Dans le cadre du réaménagement de l'espace Métairie**, le PS privilégie la piste du parking souterrain permettant de libérer un espace multifonctionnel comportant des restaurants collectifs (enfants des écoles, seniors, restaurant social). La halte-garderie devra elle aussi intégrer cet espace. Les démarches entamées pour attirer à nouveau des commerces de première nécessité (boulangerie, boucherie, épicerie,...) doivent être multipliées. Pour cela, la commune doit user de son droit de préemption de façon plus systématique. L'effort doit également être maintenu en vue de renforcer la fonction de logement aux étages, notamment par l'exonération du précompte immobilier.

Memorandum

Depuis de nombreuses années déjà, nous avons opté pour un développement durable mais aussi et surtout soutenable de nos quartiers. Nous avons par conséquent axé nos actions et activités dans cette perspective. En 2009, nous étions heureux d'apprendre que la Commune s'était engagée dans le processus d'élaboration d'un Agenda 21 local, plan d'actions pour favoriser le développement durable au niveau communal.

Fin 2011, début 2012, nous avons décidé de tenter de nous inscrire dans la mouvance de la résilience/décroissance à savoir : comment augmenter la résilience de la communauté locale de nos quartiers ou s'inscrire en mode de décroissance heureuse ; résilience étant le degré de capacité d'une localité à absorber un choc sans s'effondrer, le choc étant la fin du pétrole bon marché et abondant. La réponse est simple : par la recherche d'une quête d'autarcie énergétique et alimentaire la plus grande possible ; c'est bien évidemment un processus de longue haleine qui doit induire un changement de nos comportements tant individuels que collectifs ; un premier objectif à la portée de tous, individus et collectivisés est la chasse aux gaspillages.

Le fil conducteur de notre memorandum étant la décroissance/résilience, nous avons opté pour une approche constructive. C'est pourquoi vous trouverez à chaque question posée, une proposition concrète. La mise en œuvre de celles-ci est à la portée de la Commune ; elle se veut peu onéreuse et bénéfique pour nos quartiers et la Commune dans son ensemble.

Pour les comités de quartier Prekelinden/Bois de Linthout : Béatrix Tilquin et Eric Kaufmann et Parvis St Henri : Carla Goffi et Charles Six

1. Urbanisme

Nos quartiers sont situés de part et d'autre de l'avenue Georges Henri, artère commerciale qui bénéficie d'un plan de revitalisation de la Commune, plan ambiteux que nous soutenons.

Ce plan prévoit l'établissement d'un PPAS (plan particulier d'aménagement du sol) ; nos craintes se situent au niveau des intérieurs d'îlots, des jardins qui risquent d'être partiellement ou totalement dévolus à l'extension des commerces et ce, au détriment des zones résidentielles situées de part et d'autre de l'avenue Georges Henri.

Vous engagez-vous à respecter strictement les rè-

gles en vigueur au PRAS (plan régional d'affectation du sol) et dans le RRU (règlement régional d'urbanisme) en matière de protection des intérieurs d'îlots ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI, y compris le RCU, y compris pour les constructions communales. Nous insisterons sur la remise en pristin état en cas d'infraction.

MR : oui.

PS : Oui, bien entendu.

L'avenue Georges Henri est une artère où le trafic est dense et notamment fort fréquenté par un charroi de tonnage important (3 lignes de bus + les camions desservant les commerces) ; le revêtement y est très abîmé notamment au carrefour Georges Henri à hauteur du Martin Pêcheur et au carrefour Prince Héritier où chaque passage de poids lourd engendre des vibrations pour les maisons avoisinantes.

La réfection des voiries est une nécessité et souvent une priorité pour ses usagers. Est-ce urgent pour vous ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI. Ces actions d'entretien doivent être régulièrement effectuées et la commune dispose chaque année d'un budget correspondant. Il n'y a pas d'obstacle à cela si ce n'est la négligence.

MR : oui.

PS : La réfection et le réaménagement de la voirie doivent faire partie du processus entamé de revitaliser l'Avenue Georges-Henri.

Nous suivons régulièrement les enquêtes publiques. Parfois, nous sommes étonnés de l'incohérence de certains avis rendus notamment en matière d'aménagement de terrasses, de changement d'affectation de bâtiments situés en arrière cour ou fond de jardin. Cette incohérence pourrait conforter l'idée de partialité dans les décisions.

Informerez-vous les citoyens sur votre politique en cette matière ?

CDH : oui.

Ecolo : les avis rendus à l'issue des séances de concertation sont souvent motivés de façon insuffisante par rapport aux objections formulées en séance. Nous veillerons à plus de transparence dans ce domaine.

MR : oui.

PS : Oui, de plus cela entre dans le cadre de la réglementation sur la publicité des actes administratifs que nous souhaitons bien évidemment respecter.

2. Mobilité

Les habitants de nos quartiers sont aussi victimes de la **vitesse excessive des voitures** notamment en termes de sécurité et de nuisances. Deux artères sont plus particulièrement concernées : l'avenue Georges Henri (tôt le matin et le soir) et le boulevard Brand Whitlock.

Seriez-vous prêts à mettre l'avenue Georges Henri en zone 30 et à prévoir les mesures adéquates pour le respect de cette limitation ?

CDH : OUI, sur la partie entre Brand Whitlock et le square de Meudon, voir notamment la présence de l'Institut des sourds Muets et de l'école Van Meyel.

Seriez-vous prêts à interpeller la Région afin de mettre la partie du boulevard Brand Whitlock (de Montgomery au Square Vergote) en zone 50 et à prévoir les mesures adéquates pour le respect de cette limitation ?

CDH : OUI, comme c'est le cas pour le Boulevard Lambermont sur Schaerbeek.

Ecolo : la vitesse maximale doit être contrôlée et respectée, au besoin par des actions de répression.

La mise en zone 30 de l'av G Henri est sans doute une bonne idée et mérite une étude intégrée avec le plan de revitalisation commerciale. Il faut toutefois noter que sans contrôle, cela sera inutile. De plus il faut envisager les effets indésirables sur les quartiers voisins.

La réflexion sur le boulevard B W doit être globale et en aucun cas basée sur une préoccupation locale qui accroîtrait le défaut de lisibilité des voiries pour les conducteurs. Ecolo n'est pas favorable à la subsistance de voiries à 70km/h en agglomération.

MR : oui.

PS : Si pour votre proposition concernant l'Avenue Georges-Henri recueille notre assentiment, celle concernant le boulevard Brand Whitlock mérite une réflexion plus approfondie.

En effet cette artère faisant partie des boulevards de la grande ceinture, il serait illogique, voire dangereux de mettre une limitation spécifique sur le tronçon susmentionné.

Nous proposons plutôt que la Région et les communes, traversées par ces Boulevards, mènent ensemble une réflexion cohérente sur la façon de rendre ceux-ci plus conviviaux et moins dangereux.

Nos comités sont affiliés à Wolu-Inter-Quartiers qui a établi une charte de la mobilité.

Celle-ci prévoit une série de propositions en faveur de la mobilité douce et prône une diminution des voitures dans sa partie analytique ; pour ce qui est de la partie

plus technique, une série de fiches sont établies avec les comités et font l'objet d'une discussion avec les services compétents. Cette collaboration est cruciale pour les différentes parties impliquées. Nous souhaitons le maintien de cette synergie.

Au niveau de la revitalisation de l'avenue Georges Henri, nous craignons qu'elle se déroule en pénalisant les zones résidentielles qui la jouxtent plus particulièrement en termes de mobilité et de stationnement.

Certaines rues ou avenues de nos quartiers ont vu un changement de population, notamment un rajeunissement ; c'est ainsi par ex., qu'une portion de l'avenue Marie-José compte quelque 40 enfants en bas âge.

Une expérience « rue enfants » a déjà été tentée voici quelques années à l'avenue Albertyn. Malheureusement, celle-ci n'a pas été concluante principalement par manque de sécurité.

Seriez-vous prêts à envisager de renouveler cette expérience « rue enfant » pendant les vacances d'été si les habitants le demandent ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI et pas seulement là. Nous compterons sur les habitants pour proposer un projet cohérent prenant en compte les besoins des riverains eux-mêmes et leur implication dans le maintien de la sécurité.

MR : oui.

PS : Oui, en tenant compte des remarques formulées suite à cette précédente initiative.

Stations Villo : notre Commune ne compte aucune station Villo et nous en connaissons la raison (publicité). Toutefois, celle-ci n'échappe pas à l'asphyxie due aux problèmes de mobilité et de son pendant, la pollution. Les stations de métro Joséphine-Charlotte et Montgomery ainsi que la station pré métro Georges Henri (carrefour Georges Henri/Brand Whitlock) constituent à nos yeux des endroits idéaux pour des emplacements de stations type Villo.

Quelle solution envisagez-vous pour répondre à cette demande ?

CDH : Il faut installer des stations Villo à Woluwe-Saint-Lambert, et des négociations doivent reprendre pour aboutir au plus vite

Ecolo : la commune doit accueillir des stations Villo.

MR : installer Villo est une priorité.

PS : Nous souhaitons que la commune de Woluwe-Saint-Lambert prenne enfin part au système Villo. Dans ce cadre la commune devra rester vigilante sur les propositions d'emplacement Villo, afin que l'ensemble du territoire communal soit desservi, y compris bien enten-

du les stations de métro.

Boxes à vélos : *notre quartier est caractérisé par un bâti datant du début du vingtième siècle et peu de logements possèdent un garage ou un local de plein pied pour y rentrer le vélo. Des racks à vélos sécurisés sur la voie publique seraient une solution pour de nombreux habitants ; ex. au Parvis St Henri ou encore à l'avenue Prince Héritier (portion Albertyn/Marie-José).*

Seriez-vous prêts à envisager de sacrifier des emplacements de stationnements voitures au profit du stationnement vélos ?

CDH : Oui, nous sommes pour l'installation de parkings vélos, c'est également dans notre programme. Quand cela est possible de les installer sans supprimer de places de stationnement pour voitures, il faut le faire (il y a déjà pénurie de place de stationnement dans ces mêmes quartiers)

Ecolo : cela peut se faire mais pas sans concertation et explications avec une large proportion d'habitants pour que la mesure soit reçue positivement par une majorité d'entre eux.

MR : NON, privilégions d'abord les espaces innocués ou laissés à l'abandon.

PS : Oui, après une étude identifiant les emplacements en fonction des besoins des habitants du quartier.

Voitures partagées : *la station de métro Joséphine Charlotte pourrait aisément accueillir une Station Cambio.*

Partagez-vous ce point de vue ?

CDH : oui.

Ecolo : Pourquoi pas. La question doit aussi être posée au gestionnaire qui doit assurer la rentabilité de son offre. Il faudra notamment vérifier pourquoi un utilisateur ne pourrait pas se rendre à Tomberg ou Roodebeek pour y prendre un véhicule ?

MR : OUI mais une consultation des habitants s'impose pour décider de l'emplacement.

PS : Oui, après une étude identifiant les besoins des habitants du quartier.

3. Environnement

Il est admis par tout un chacun que notre commune est bien fleurie et que les espaces de parcs sont bien entretenus.

*Néanmoins, nous estimons qu'une série de mesures pourraient être prises afin de mieux **préserver la biodiversité** d'une part et d'autre part, afin d'éviter les gaspillages. En effet, chaque année, toutes les plantes à bulbes et à rhizomes sont arrachées et jetées à la pou-*

belle alors qu'elles peuvent facilement vivre plusieurs années. Très peu de plantes vivaces ornent les différents bacs.

D'un fleurissement purement esthétique (et onéreux), nous proposons un fleurissement durable et raisonné laissant une place de choix aux vivaces, bulbes et rhizomes mais aussi aux indigènes sans pour autant bannir complètement les annuelles qui pourraient alors être semées et cultivées dans nos serres communales. Les pieds des arbres pourraient aussi être végétalisés par des couvre-sol (géraniums vivaces par ex.).

Seriez-vous prêts à envisager une gestion différenciée des espaces verts de la commune et ce, en collaboration avec les associations environnementales ?

CDH : oui.

Ecolo : Cela fait des années qu'Ecolo est intervenu au Conseil communal pour réclamer une gestion raisonnée et durable des «embellissements» floraux en voirie : végétation vivace et indigène, entre autres. La politique actuelle est coûteuse et mobilise des ressources humaines qui pourraient être affectées à d'autres tâches d'entretien qui font tristement défaut. Ainsi si certains espaces verts sont correctement entretenus (sans plus), nous ne pensons pas que les parcs sont bien entretenus, notamment le parc de Roodebeek et le parc des Sources...

La correction de ces négligences est prioritaire pour Ecolo.

MR : oui.

PS : Oui, en privilégiant les espèces vivaces et indigènes.

Compost de quartier : *un tiers des poubelles non triées sont composées de déchets valorisables. Pourquoi ne pas organiser, partout où c'est possible (square Joséphine Charlotte, square De Groof ...), un compost de quartier ; ces initiatives favorisent la convivialité entre les habitants car c'est un endroit de rassemblement propice à l'organisation de rencontres (apéro, partage du compost...). Aucune odeur ne se dégage d'un compost bien tenu. Un compost de quartier est déjà opérationnel dans le parc Timmermans et un autre en bonne voie de réalisation au parc Itterbeek.*

Etes-vous favorables à promouvoir cette initiative partout où c'est possible ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI bien sûr !

MR : oui.

PS : Oui, tout évaluant celui-ci à la fin de la première année en termes d'odeur et de propreté publique.

Potagers collectifs : *la Commune est propriétaire d'un*

terrain en intérieur d'îlot *Lartigue/Lambeau* qui pour l'instant n'est pas valorisé.

Seriez-vous prêts à envisager de mettre ce terrain « à titre temporaire » à la disposition des habitants en vue d'y créer un potager collectif ?

CDH : oui.

Ecolo : Oui. La création de nouveaux potagers collectifs dans notre commune est une priorité. Elle passe aussi par une gestion plus dynamique des potagers existants : réduction des parcelles trop grandes, sous-louées par des habitants incapables de les utiliser, pratiques non respectueuses avec usage de pesticides... Ecolo est intervenu sur le sujet à plusieurs reprises au Conseil Communal.

MR : oui.

PS : Oui, sous réserve du résultat d'une étude sur l'état de la pollution des sols

Antennes GSM : les habitants sont inquiets au vu des nombreuses demandes de permis d'environnement pour se conformer à la législation en vigueur en région de Bruxelles-Capitale (3m/V) ; des appareils de mesure sont disponibles dans certaines communes et mis à la disposition des habitants qui souhaitent vérifier les émissions dans leur habitation.

Envisagez-vous d'acquérir ce type d'appareil et de le mettre à la disposition des habitants qui souhaitent mesurer les émissions dans leur habitation ?

CDH : oui.

Ecolo : nous ne sommes pas favorables à la mise à disposition de tels appareils dont l'usage n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît (Ecolo WSL a fait cette expérience) et reste seulement à la portée de quelques techniciens capables de faire des mesures et de les interpréter. Par contre, nous sommes favorables à ce que la commune investisse dans la formation d'un technicien qui, avec le support technique de l'IBGE, effectuerait un certain nombre de mesures de contrôle chaque année, le cas échéant en se basant sur les demandes des habitants.

MR : oui.

PS : Oui, en concertation avec l'IBGE.

4. Education

Dans le périmètre de nos quartiers 3 écoles fondamentales sont installées ainsi qu'un institut d'enseignement spécialisé en néerlandais.

Nous sommes tous conscients qu'il est urgent de modifier nos comportements pour réduire notre empreinte écologique ; pour atteindre un résultat rapide, il convient de s'adresser d'abord aux enfants ; en effet, en

une génération d'énormes progrès pourraient être accomplis.

Le premier pas à franchir pourrait être celui de l'alimentation car nous devons tous nous nourrir et la manière de nous nourrir a une influence très importante sur la gestion de notre environnement tant chez nous que dans les pays du Sud (souveraineté alimentaire qui devrait être érigée en droit).

Les comités et probablement d'autres associations pourraient collaborer à une action dans ce sens.

Seriez-vous prêts d'obliger les cantines scolaires et les cuisines des hôpitaux à acheter des produits locaux et de saison ?

CDH : Non, L'achat de ce type de produit doit être privilégié, mais il est bien souvent nécessaire (notamment pour les crèches) d'avoir une série de légumes congelés, même s'ils ne sont pas de saisons.

Ecolo : la commune peut influencer le régime des cantines scolaires de l'enseignement communal et les institutions qui dépendent du CPAS dans ce sens. Cela doit faire l'objet d'un plan concerté avec les gestionnaires, sur base d'objectifs réalisables. Sans préjuger des aspects budgétaires, le projet mérite que l'on évalue comment lancer une expérience pilote.

L'approche « obligatoire » sans accompagnement ni motivation forte ne nous paraît ni souhaitable, ni réaliste.

MR : oui.

PS : Oui

5. Participation citoyenne

La revitalisation de l'avenue Georges Henri prévoit l'instauration d'un PPAS (plan particulier d'affectation du sol).

Seriez-vous d'accord d'intégrer les associations et plus particulièrement les comités aux discussions en vue de l'élaboration de ce PPAS?

CDH : oui.

Ecolo : nous défendons une approche participative réelle des habitants très tôt dans tout projet qui a un impact sur leur cadre de vie. Il n'y a donc pas d'a priori contre l'implication des associations mais les habitants non membres doivent aussi pouvoir choisir d'y participer.

MR : oui.

PS : Oui, une phase de concertation préalable représente toujours un plus.

Le fossé entre les citoyens et la politique se creuse

encore davantage en ces temps de crise.

L'idée d'associer le public à la gestion de la cité, ou en tout cas, de l'y intéresser, fait l'unanimité dans les discours électoraux. Depuis le succès du sommet alternatif de Porto Alegre, il est devenu normal d'associer la population à la réflexion sur un aménagement communal. Le budget participatif est un concept de démocratie participative. Il consiste à ce que les citoyens d'une ville ou d'une commune décident de l'attribution d'une part du budget. Des dossiers émergent de débats entre citoyens ; ceux-ci sont concrétisés et payés par les finances communales et ensuite, gérés ensemble par les citoyens et le pouvoir communal, à l'image de l'attribution de moyens aux districts citoyens de Porto Alegre.

Seriez-vous d'accord de consacrer un pourcentage du budget communal pour initier ce projet de budget participatif ?

CDH : non.

Ecolo : cette proposition figure dans notre programme... (Pour gérer notre commune d'une manière responsable et dans le respect de l'intérêt collectif, nous proposons l'élaboration d'un budget participatif permettant aux habitants de s'exprimer sur les grands choix stratégiques et sur les paramètres de la fiscalité communale.)

MR : oui.

PS : Oui sur le principe, les modalités devant être bien définies.

6. Convivialité et mieux-vivre ensemble

Dans nos quartiers, nous avons la chance de pouvoir disposer d'un petit local à la Maison de la Jeunesse pour y organiser les réunions des comités ainsi que de la grande salle du rez de chaussée pour les activités avec les habitants de nos quartiers.

Nous souhaitons bien évidemment que cela soit également le cas pour d'autres associations ainsi que pour d'autres quartiers de la Commune là où c'est possible.

Adhérez-vous à ce principe ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI ! Nous souhaitons aussi faciliter l'accès aux salles communales de manière beaucoup plus dynamique et pour un coût modeste...

MR : oui.

PS : Nous sommes d'accord sur le principe, reste évidemment à trouver les locaux....

Panneaux d'affichage : *il nous semble important que les associations puissent disposer d'une colonne fixe d'affichage afin de pouvoir mieux informer les habitants du quartier.*

Seriez-vous prêt à mettre cet outil à la disposition des associations ?

CDH : oui.

Ecolo : Cette question figure déjà dans le mémorandum WIQ et nous y avons répondu.

Oui, ce serait une belle avancée citoyenne dans les quartiers. Nous faisons confiance aux comités de quartier pour s'entendre et faire des propositions sur une procédure pratique qui reste gérable. En fin de compte, internet est probablement l'une des meilleures solutions à condition de mettre des accès gratuits (bornes) à disposition des ceux qui ne disposent pas d'accès à domicile.

MR : oui.

PS : Nous souhaiterions plutôt privilégier le journal communal et le site internet pour la diffusion de ces informations.

Revitalisation des lieux publics dans le quartier : *nous pensons qu'il serait utile de prévoir à court ou moyen/terme le réaménagement du Parvis St Henri, de la plaine de jeux du parc Itterbeek (tyrolienne défectueuse depuis longtemps) et du square Joséphine Charlotte.*

Celui-ci abrite une station de métro et est un endroit particulièrement peu accueillant ; il mérite un sérieux lifting : plus de luminosité, moins de bosquets, suppression du bâtiment Sibelga, élagage de l'if, éclairage déficient Les habitants hésitent souvent à descendre le soir à cette station par manque de sécurité.

Par ailleurs, nous avons décidé de réfléchir au réaménagement du Parvis St Henri et avons l'intention de présenter, lors de notre assemblée d'habitants prévue courant du mois de novembre, une esquisse de réaménagement ; celle-ci sera ensuite présentée au Pouvoir Communal

Serait-ce une priorité pour vous et seriez-vous d'accord de prendre en compte les souhaits des habitants ?

CDH : oui.

Ecolo : hormis l'entretien normal, des travaux plus importants doivent être évalués en fonction des impacts de toute nature et promettre une priorité au détriment d'autres projets ailleurs dans la commune ne serait pas honnête de notre part. La question du parvis St Henri persiste depuis 8 ans ou plus et les autorités communales avec l'aide des habitants n'ont pas trouvé la formule magique. Je vous propose donc d'attendre que le nouveau pouvoir communal soit en place pour faire part de vos projets à la nouvelle majorité. Nous proposons donc une écoute attentive et bienveillante, pas encore un calendrier de réalisation !

MR : oui.

PS : Nous sommes tout à fait ouvert à écouter leurs souhaits. Concernant la réalisation de ceux-ci, tout dépendra de la faisabilité technique (Ex : Suppression cabine Sibelga,...)

7. Logement

Plusieurs immeubles sont vides et inoccupés depuis très longtemps dans nos quartiers. Ils sont bien connus

des services compétents. L'augmentation de la population en région de Bruxelles-Capitale exige des mesures concrètes pour y répondre.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour contraindre le propriétaire à le rénover et le mettre sur le marché de la location ?

CDH : Il faut faire appliquer l'ordonnance visant à sanctionner les logements inoccupés, dont le cdH est à la base ; Ce projet lancé en 2004 par notre 37^{ème} Candidat Michel Lemaire à la Région a été déposé en 2009 par Celine Fremault et adopté en 2009 par le parlement. Il est applicable par décision du gouvernement.

Ecolo : nous avons soutenu le projet de taxe communale sur les logements inoccupés. Encore faut-il qu'elle soit appliquée. Sans préjuger de la situation des immeubles concernés et n'étant pas « aux affaires », l'engagement peut cependant être pris de taxer les propriétaires le cas échéant.

Plus constructivement, nous proposerons aussi une démarche volontariste auprès des propriétaires pour inclure les logements en question dans le circuit de l'AIS.

MR : Renforcer l'Agence Immobilière Sociale (AIS) qui doit démarcher les propriétaires des biens inoccupés. Grâce à l'AIS, ils ont la garantie de percevoir chaque mois un loyer.

PS : Tout simplement en appliquant la loi Onkelinx sur les logements vides.

Ne serait-il pas opportun de revoir (modeler) la taxe de seconde résidence en fonction du statut des résidents ?

CDH : non.

Ecolo : cette question demande à tout le moins un avis juridique avant d'y répondre et de prendre le moindre engagement. De plus, le rendement de cette modulation doit être simulé pour bien en mesurer l'impact réel si tant est qu'il existe.

MR : non, c'est le principe d'égalité qui doit prévaloir.

PS : Oui.

Comptez-vous appliquer la taxe prévue en cas d'inoccupation ?

CDH : oui.

Ecolo : OUI, nous avons soutenu cette taxe et elle doit maintenant être appliquée. Bien entendu le fait doit être avéré selon les critères prévus.

MR : oui.

PS : Oui, en accordant un délai raisonnable au propriétaire afin qu'il occupe à nouveau le bien ou le reloue.



La soirée-débat du mardi 2 octobre 2012 à 19 h 30

Salle de Conférences de l'Hôtel communal—Av. P. Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

La parole est à la salle !

Ce sera la ligne conductrice de cette soirée organisée par Wolu-Inter-Quartiers.

Les principaux représentants des partis politiques seront présents. Ils répondront aux questions des habitants qui sont invités à venir en nombre afin de connaître les engagements et les propositions des candidats pour la prochaine législature.

Pour un débat instructif et constructif, venez nous rejoindre !

Entrée libre

Renseignements au 02 762 39 44

PORTES OUVERTES DES ARTISTES DE WOLUWE-ST-LAMBERT

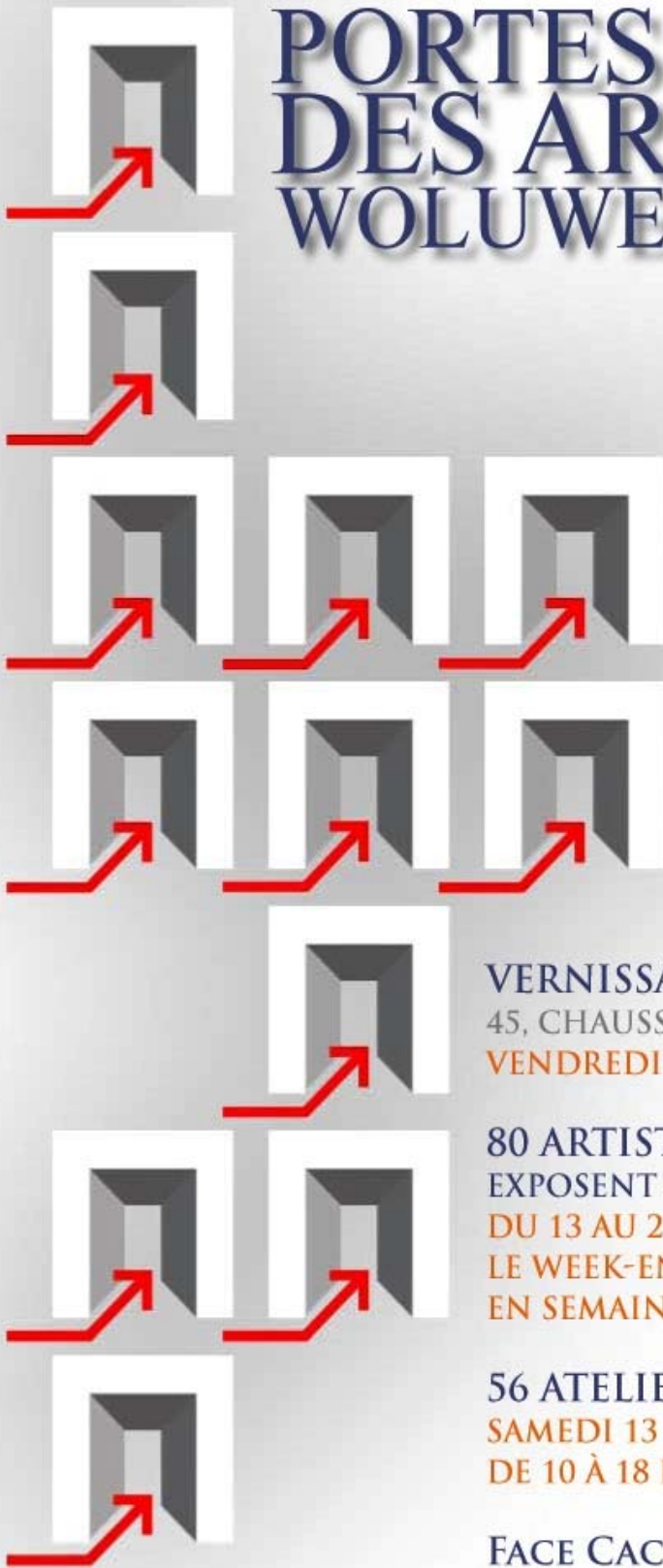


Illustration: Jean-Claude Gelin

VERNISSAGE À LA MÉDIATINE
45, CHAUSSÉE DE STOCKEL
VENDREDI 12 OCTOBRE À 18 H

80 ARTISTES
EXPOSENT À LA MÉDIATINE
DU 13 AU 21 OCTOBRE
LE WEEK-END DE 10 À 18 H
EN SEMAINE DE 13 À 18 H

56 ATELIERS OUVERTS
SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 OCTOBRE
DE 10 À 18 H

FACE CACHÉE :
LES ŒUVRES DU PERSONNEL COMMUNAL
DANS LE HALL DE L'HÔTEL COMMUNAL
DU 11/10 JUSQU'AU 19/10/2012 SAUF WE.

Une organisation
des Comités de Quartier
Prekelinden/Bois de Linthout
et Parvis St-Henri

<http://www.portesouverteswsl.be>

OCTOBRE 2012



5^{ème}
de

**GRANDE BROCANTE
DE LA RUE SAINT-LAMBERT
GROTE ROMMELMARKT
VAN DE SINT LAMBERTUSSTRAAT**

**Dimanche 7 Octobre
Zondag 7 Oktober**

de 7 h à 16 h van 7 u tot 16 u

Inscriptions:
riverains: avant le 17-09-2012
non-riverains: du 17 au 2-10-2012

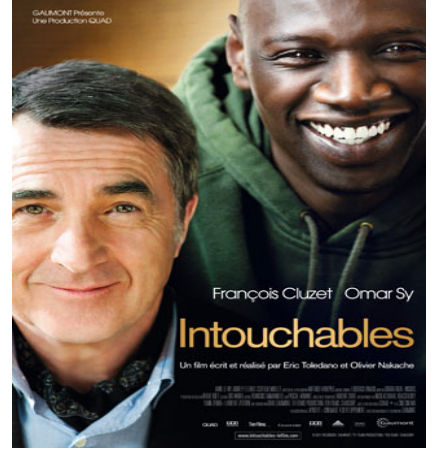
Inschrijvingen:
bewoners: voor 17-09-2012
niet-bewoners: van 17 tot 2-10-2012

CONTACT: Catherine Frenay, rue St-Lambertusstraat 71 - 0476 86 44 63 - cathy.frenay@gmail.com
Gisèle Pirenne, rue St-Lambertusstraat 104 - 02 770 49 00 - gisele.pirenne@bmi-sbi.be

Verantwoordelijke uitgever / Editeur responsable: Geert van Waeg, rue St-Lambertusstraat 133, 1200 Woluwe-St-Lambertus Woluwe

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 12 octobre à 20 h 30



Centre « Les Pléiades »
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl
PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

28^{ème} Grande Brocante des Constellations

Samedi 15 septembre 2012 (de 8 h à 16 h)

Avenue des Constellations et rues avoisinantes à Woluwe-Saint-Lambert

500 exposants

Bar permanent & Restaurations diverses au Centre « Les Pléiades »

(organisée par le Comité de Quartiers Constellations-Pléiades-Capricorne)



9^{ème} Concert St Henri

le samedi 22 septembre 2012 à 16h00 précises
Maison de la jeunesse - 78 avenue Prekelinden
1200 Woluwe St Lambert

Diana GONNISSEN - soprano
au piano Matthieu NORMAND
et Alexandre PAPAZOGLAKIS

Avec la participation
des élèves du cours de chant
de Diana Gonnissen



Extraits d'Oratorios et d'Opéras

Mozart, Pergolèse, Bach,
Vivaldi, Puccini...

Le piano est aimablement prêté par la Maison KAUFMANN :
www.pianoskaufmann.be

Le verre de l'amitié sera offert après le concert
Une initiative des Comités de Quartier
avec la collaboration de la Maison de la Jeunesse

Participation libre

Editeur responsable et infos : Michel Guiringer : 0472/226 143 02/734 75 44 Dessin : Carla Goffi

Scrapbooking à 15 h



Barbecue du quartier

AQUILON • ATHÉNÉE ROYAL • EOLIENNES • MISTRAL • MEERVELD • LOLA BOBESCO

Dimanche 23 septembre 2012

de 12h30 à 17h

Placette du Mistral



Veuillez apporter:

fromage, pain, salades,
pâtisseries, spécialités familiales, boissons,
et votre bonne humeur...

Nous nous occupons de la viande: saucisses et brochettes

Contactez-nous:

PAF: 5 € par adulte

Claudine ESPOSITO Tél: 02 762 84 57

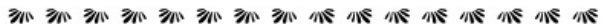
Michel LUCAS Tél / Fax: 02 772 02 11

comite.aquilon@gmail.com



Réponses pour le 16 septembre au plus tard

Une habitante du Mistral vous initiera au scrapbooking...



Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement
au Bulletin : 5 € / an**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

